

RAPPORT FINANCIER

2018



ÉDITO DE BERNARD GAUDILLÈRE,
CONSEILLER DE PARIS,
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE P.04

ÉDITO DE JEAN-PHILIPPE BRINET,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE CMP BANQUE P.05

P.06

Chiffres clés 2018

P.08

Rapport de gestion

Groupe Crédit Municipal de Paris

P.35

Rapport de gestion

Crédit Municipal de Paris

P.62

Rapport de gestion

CMP Banque

ÉDITO



“ LA MODERNISATION A ÉTÉ AU COEUR DE L'ENSEMBLE DES PROJETS MENÉS EN 2018. ”

C'était un objectif central du Plan stratégique adopté en 2016 et le Crédit Municipal de Paris en a fait une priorité l'an passé : la modernisation a été au cœur de l'ensemble des projets menés en 2018.

Pour la première fois, un espace personnel en ligne a été créé pour simplifier les démarches des clients du prêt sur gage. Cet outil, devenu indispensable avec l'essor croissant de la digitalisation, a d'ores et déjà prouvé son utilité : 22 % des renouvellements de contrats s'opèrent désormais par ce biais.

L'hôtel des ventes, qui a connu une très belle année, a vu ses ventes sur Internet progresser rapidement. 36 % des adjudications ont ainsi eu lieu en « live », via le site Internet « Interenchères Live », contre 27 % l'an dernier (hors ventes de lots d'or) – chiffres qui témoignent de l'attrait des clients pour ce dispositif innovant proposé depuis 2017.

2018 a également été marquée par un renouveau des activités de conservation avec la création de CC ART, le centre de conservation du Crédit Municipal de Paris. Un projet d'envergure s'adressant à un large public, des particuliers aux professionnels du monde de l'art. Parallèlement, l'établissement n'a cessé de perfectionner ses conditions de conservation et a inauguré de tous nouveaux locaux pour ses activités de vente et conservation. Un produit d'épargne solidaire est venu compléter la gamme existante : le Livret Paris Partage, qui permet de reverser tout ou partie des intérêts de son épargne à une association partenaire. Une initiative vertueuse à laquelle de nombreux épargnants ont déjà souscrit.

Des synergies inédites ont été développées entre deux activités fondamentalement complémentaires du Crédit Municipal de Paris : le prêt sur gage et l'accompagnement budgétaire. Instaurer davantage de transversalité entre ces deux directions répond à notre volonté de mieux accompagner la clientèle financièrement fragile du prêt sur gage. Le service d'accompagnement budgétaire, qui célébrait cette année ses 10 ans, peut en effet leur apporter des solutions concrètes pour retrouver une autonomie financière durable.

Les résultats financiers de 2018, particulièrement satisfaisants, confortent tous ces choix ambitieux. L'encours de prêt sur gage a ainsi atteint un record avec 214,9 M€ au 31 décembre 2018, et le PNB s'est élevé à 24,8 M€, une nouvelle hausse par rapport à 2017. Des chiffres qui nous encouragent à poursuivre notre stratégie de modernisation et à imaginer constamment de nouvelles solutions d'avenir.

Bernard Gaudillère

Conseiller de Paris, Vice-Président
du Conseil d'Orientation et de Surveillance

ÉDITO



“ CMP BANQUE, EN GESTION EXTINCTIVE DEPUIS FIN 2015, A ACCOMPLI AVEC SUCCÈS L'EXTERNALISATION DE L'ENSEMBLE DE SES ACTIVITÉS RÉSIDUELLES. ”

Au cours de l'exercice 2018, troisième année de pilotage de la gestion extinctive de l'activité, CMP Banque a préparé et réalisé avec succès l'externalisation de l'ensemble de ses activités résiduelles, suite au mandat donné au Directeur général de CMP Banque par le Conseil d'Administration du 13 février 2018.

A l'issue d'un processus de consultation, la gestion du portefeuille de crédits a été confiée à EOS France. Cette opération d'externalisation est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2018. Le cabinet Mazars a été retenu pour prendre en charge à compter du 1^{er} janvier 2019 la comptabilité, la fiscalité, le reporting réglementaire et la gestion sociale. La maîtrise opérationnelle et financière de cette gestion extinctive permet d'afficher, au-delà de nos prévisions, un résultat comptable bénéficiaire à hauteur de 319 K€ après la constitution de nouvelles provisions pour risques et charges, pour un montant de 1,37 M€, dont 1,14 M€ dédiés à l'amélioration de la couverture du risque du portefeuille. Ce résultat financier de l'exercice 2018 confirme l'excellente maîtrise du coût de cette gestion extinctive avec :

- ▲ un résultat cumulé des exercices 2016, 2017 et 2018 se limitant à une perte de 0,70 M€,
- ▲ une amélioration de la couverture du risque lié aux encours des crédits,
- ▲ un ajustement réussi et efficace des coûts de structure et de fonctionnement de la banque.

Cette performance, dans le contexte difficile d'une gestion extinctive, revient à la Direction générale de CMP Banque par la qualité et l'engagement de son management et aux collaborateurs par leur implication et leur contribution dans la réalisation des projets.

Il convient de souligner que l'un des principaux objectifs de cette gestion extinctive est l'accompagnement des salariés de CMP Banque dans leur repositionnement. Ainsi, à fin décembre 2018, 110 collaborateurs (sur un total de 121) ont quitté CMP Banque dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi et 100 d'entre eux ont retrouvé un nouvel horizon professionnel, dont 33 auprès de la Ville de Paris et du Crédit Municipal de Paris.

CMP Banque étant un établissement bancaire, une direction générale effective est maintenue pour répondre aux obligations du code monétaire et financier. La direction générale s'appuie sur un dispositif ad hoc de pilotage assuré par le Crédit Municipal de Paris, dont le pivot est la direction financière.

Le plan d'affaires actualisé avec la prise en compte des résultats 2018 et l'externalisation des activités de la banque conforte et confirme le fait que le coût global de cette gestion extinctive n'aboutirait pas à un besoin complémentaire de fonds propres.

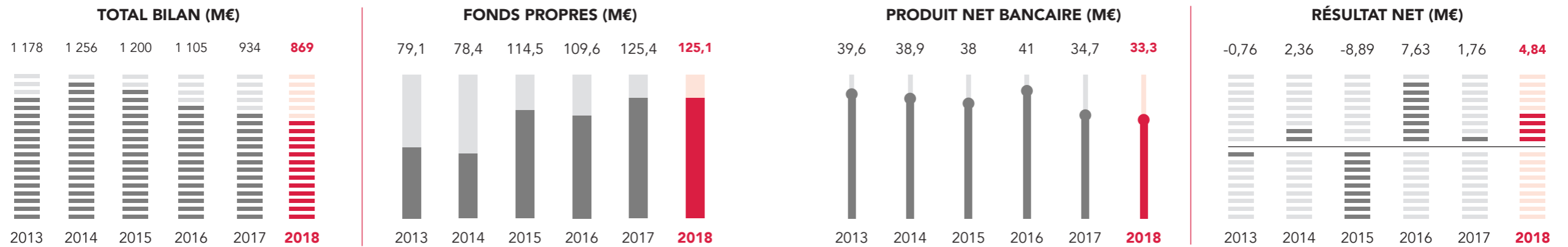
Avec le support du Conseil d'Administration et du Crédit Municipal de Paris, la Direction générale de CMP Banque va examiner des solutions qui permettraient de solliciter une demande de retrait de l'agrément bancaire tout en conservant le schéma d'externalisation.

L'hypothèse de cession du portefeuille résiduel entre 2020 et 2023, retenue dans le plan d'affaires d'origine, demeure une option. Il convient de souligner que la taille prévisionnelle du portefeuille serait de l'ordre de 44 M€ fin 2019 et de 24 M€ fin 2020, après être passée de 133 M€ fin 2017 à 82 M€ fin 2018.

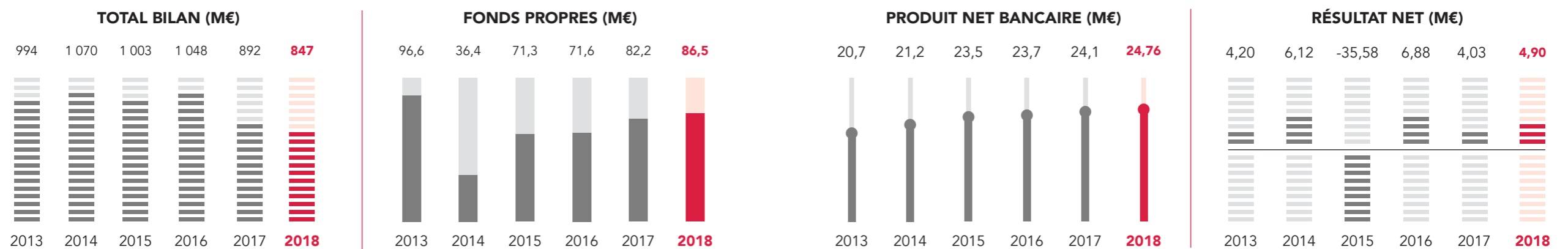
Jean-Philippe Brinet

Président du Conseil d'administration
de CMP Banque

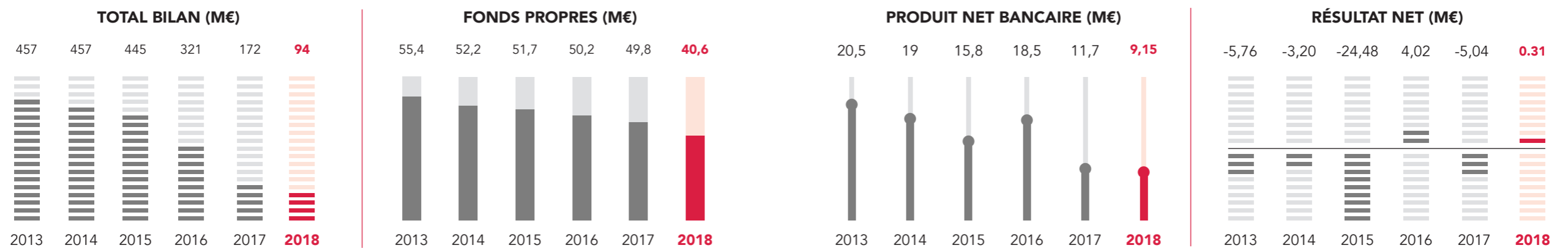
GRUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS



CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS



CMP BANQUE



Rapport de Gestion

GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

L'exercice 2018 a vu la situation du groupe confortée par les résultats positifs de chacune des entités qui le constitue. Le résultat consolidé s'établit ainsi à 4,8 M€ en 2018 après un exercice 2017 ayant généré un résultat de 1,7 M€ en raison du résultat déficitaire de CMP Banque.

Le produit net bancaire du groupe est en légère diminution (-3,9 %) pour s'établir à 33,3 M€ en 2018 contre 34,6 M€ en 2017, principalement sous l'effet d'une forte réduction de la marge nette d'intérêts (-1,3 M€ soit -4,6 %), corollaire de l'attrition du PNB de CMP Banque, en situation de gestion extinctive. Les produits d'intérêts connaissent un infléchissement de -11 % par rapport à 2017 (-3,56 M€) principalement dû à l'arrivée progressive à échéance des placements conclus antérieurement à des taux plus rémunérateurs et à un contexte de taux négatifs.

Les charges d'intérêts poursuivent leur diminution (-2,28 M€ soit -49,67 %) sous l'effet conjugué de :

▲ la baisse des charges sur opérations interbancaires (-0,85 M€ soit -26 % par rapport à 2017), en raison de l'arrivée progressive à échéance des opérations de refinancement conclues antérieurement à des taux plus élevés que ceux actuellement offerts par le marché ;

▲ la diminution drastique des charges sur opérations avec la clientèle (-2 M€ soit -105 % par rapport à 2017), principalement du fait de la clôture des activités de gestion de compte à vue, dépôts et placements à la clientèle de CMP Banque.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 11,39 M€, en diminution par rapport à 2017 (-10,74 %) sous l'effet principalement de la réduction du produit net bancaire de CMP Banque, consécutive à la poursuite du processus de gestion extinctive.

Le résultat d'exploitation est de 7,3 M€ intégrant une très forte diminution du coût du risque (-61 %). Structurellement faible pour le CMP en raison de la nature particulière du prêt sur gage et de la garantie que constitue la détention du gage, le coût du risque a évolué favorablement pour CMP Banque sous l'effet des cessions mensuelles de créances auprès de la société EOS France d'une part et de la couverture des encours douteux d'autre part.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 7,1 M€ et le résultat net comptable du groupe à 4,84 M€. Le Groupe Crédit Municipal de Paris a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont l'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2018 pour une nouvelle période de 5 ans. Le montant de l'impôt sur les sociétés du groupe s'établit à 1,8 M€ intégrant un impôt différé à hauteur de 2 M€.

Le ratio de fonds propres du groupe s'établit au 31.12.2018 à 30,49 % contre 26,77 % au 31 décembre 2017 et le montant des capitaux propres hors fonds pour risques bancaires généraux s'établit à 129,84 M€ (123,74 M€ en 2017).

Le ratio de liquidité du groupe s'établit au 31.12.2018 à 107,25 %.

Les données détaillées afférentes à chacune des entités constitutives du groupe (établissement public Crédit Municipal de Paris et CMP Banque) sont précisées dans les rapports de gestion correspondants.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RATIO DE FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

État CA	2018
CAPITAL	47 000
+/- RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	78 011
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	1 068
+/- RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	0
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- 903
- INVESTISSEMENT IMPORTANT DANS DES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER.	
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE I	125 176
TOTAL DES FONDS PROPRES	125 176

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT	TOTAL EXP. BRUTES	TOTAL EXP. NETTES	TOTAL PONDÉRÉ	EXIGENCES FP
TOTAL EXIGENCES DE FONDS PROPRES	914 541	868 164	339 495	27 159
ADM. CENTRALES & BANQUES CENTRALES	191 462	191 462	0	0
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	335 394	335 394	67 079	5 366
ENTREPRISES	0	0	0	0
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	292 127	292 127	219 095	17 528
AUTRES ÉLÉMENTS	77 515	36 864	35 819	2 865
EXPOSITIONS EN DÉFAUT	17 917	12 191	17 376	1 390
ACTIONS	126	126	126	10

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL	TOTAL EXPOSITIONS	EXIGENCE FP
TOTAL EXIGENCES DE FONDS PROPRES	71 006	5 680
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES		0
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE BASE	71 006	5 680
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE MESURE STANDARD		0
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE MESURE AVANCÉE		0

MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE 465 245 32 778

RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES DE BASE 30,49 %

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME – LCR

(en euros)

COUSSIN DE LIQUIDITÉ	33 857
TOTAL DES SORTIES	126 269
ENTRÉES DE TRÉSORERIE ENTIÈREMENT EXEMPTÉES	0
ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 90 %	0
ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 75 %	380 052
RÉDUCTION CORRESPONDANT AUX ENTRÉES DE TRÉSORERIE ENTIÈREMENT EXEMPTÉES	0
RÉDUCTION CORRESPONDANT AUX ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 90 %	0
RÉDUCTION CORRESPONDANT AUX ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 75 %	94 702
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	31 567
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)	107,25 %

À fin décembre 2018, le ratio de liquidité à court terme s'établit à 107,25 % pour une exigence fixée à 100 %.

ÉTATS FINANCIERS

BILAN

(en euros)

BILAN ACTIF (EN €)	2018	2017
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	7 837 076	6 618 702
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	0	0
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	487 941 879	469 133 517
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	304 453 582	348 045 364
CRÉDITS-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE REVENU FIXE	31 738 046	70 639 935
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE REVENU VARIABLE	0	0
PARTICIPATIONS ET ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	185 467	171 933
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	904 934	1 650 714
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 979 512	30 613 361
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ	0	0
ACTIONS PROPRES	0	0
AUTRES ACTIFS	4 723 726	4 701 245
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 276 209	2 431 067
TOTAL	869 040 431	934 005 838

BILAN PASSIF (EN €)	2018	2017
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	48	
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	28 601 169	42 059 705
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	136 174 724	149 628 649
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	558 299 984	597 983 221
AUTRES PASSIFS	5 528 582	7 621 729
COMPTES DE RÉGULARISATIONS	3 149 754	3 839 927
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 370 437	8 066 512
DETTES SUBORDONNÉES	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	1 067 677	1 067 677
INTÉRÊTS & RÉSULTAT MINORITAIRES	-2	-2
CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.	129 848 057	123 738 420
CAPITAL SOUSCRIT	47 000 000	47 000 000
PRIMES D'ÉMISSION	0	0
RÉSERVES	34 410 171	29 947 754
ÉCART DE RÉÉVALUATION	40 118 977	40 118 977
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
REPORT À NOUVEAU (+ / -)	5 522 699	6 560 513
REPORT À NOUVEAU (+ / -) (IMPÔTS DIFFÉRÉS)	-2 040 465	-1 652 709
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)	4 836 676	1 763 885
TOTAL	869 040 431	934 005 838

ANNEXE

HORS BILAN (EN €)	2018	2017
ENGAGEMENTS DONNÉS	7 857 143	20 743 424
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	7 857 143	20 743 424
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	308 036 385	324 262 616
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	308 036 385	324 262 616
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
ENGAGEMENTS SUR IFT	-	-
TOTAL	315 893 528	345 006 040

COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

	2018	2017
+ INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	28 576 595	32 136 294
- INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-2 311 451	-4 591 839
+ / - PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉS	0	0
+ REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	0	0
+ COMMISSIONS	3 024 617	3 849 804
- COMMISSIONS	-475 516	-659 430
+ / - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	0	0
+ / - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	0	-42 340
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 705 083	4 160 768
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-209 787	-200 715
PRODUIT NET BANCAIRE	33 309 541	34 652 543
- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-18 195 309	-18 392 529
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	-3 726 973	-3 502 670
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	11 387 259	12 757 344
+ / - COÛT DU RISQUE	-4 114 111	-10 514 928
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7 273 149	2 242 416
+ / - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-187 652	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	7 085 496	2 242 416
+ / - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-83 146	-44 474
- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-2 165 682	-434 065
+ / - DOTATIONS / REPRISES DE F.R.B.G. ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0	0
- INTÉRÊTS MINORITAIRES	8	8
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4 836 676	1 763 885

NOTE 1 : PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

Périmètre et modalités de consolidation

Le Crédit Municipal de Paris (SIREN 267500007) dont le siège social est 55, rue des Francs-Bourgeois à Paris 75004 contrôle exclusivement sa filiale CMP Banque dont il détient 99,9 % du capital.

La méthode de consolidation appliquée est l'intégration globale, visant à reprendre les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels et élimination des opérations réciproques.

Les comptes consolidés regroupent les comptes du Crédit Municipal de Paris et de sa filiale CMP Banque. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Crédit Municipal de Paris ». Ils sont établis conformément :

- ▲ aux règles prévues dans le règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables ;
 - ▲ aux méthodes définies par le Groupe pour sa consolidation et conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.
- Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

Faits caractéristiques et événements significatifs

Les conseils d'administration de CMP Banque des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur Général pour lancer la mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de l'activité dont les effets s'échelonnent dans le temps. Depuis 2015, les principaux effets de la mise en œuvre de la gestion extinctive sont :

Sur le plan opérationnel :

- ▲ l'arrêt de la commercialisation de produits et services à compter de septembre 2015 et la fermeture des agences commerciales mise en œuvre à partir de 2016 et jusqu'à fin 2017,
- ▲ l'arrêt du traitement des opérations de gestion des produits bancaires (activité de gestion de comptes à vue et comptes d'épargne) survenu au cours du 1^{er} semestre 2016,
- ▲ les cessions conclues, en décembre 2015, pour le portefeuille sain des ouvertures de crédits hypothécaires (OCH) et en juillet 2016 pour la quasi-totalité du portefeuille douteux compromis des OCH,
- ▲ la cession au 28 juin 2017 de la totalité des encours risqués et non performants identifiés au 31.12.2016 (créances douteuses, douteuses compromises et plans de surendettement) et à compter du 1^{er} janvier 2017, la cession mensuelle des nouveaux flux de créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et de créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif.
- ▲ l'externalisation auprès d'un partenaire spécialisé de la gestion du portefeuille résiduel des crédits pour les relations clients et la relance des échéances impayées à compter du 1^{er} octobre 2018.

Une migration informatique des données de gestion au 30 septembre 2018 a été opérée. Sur le dernier trimestre 2018, la comptabilité a été assurée par CMP Banque sur la base d'écritures manuelles.

Sur le plan organisationnel et social :

- ▲ la négociation et mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs avec des départs échelonnés, à l'origine, entre début 2016 et fin 2020,
- ▲ après obtention de la validation de la DIRECCTE sur le plan de sauvegarde de l'emploi, le conseil d'administration du 09 décembre 2015 a acté la mise en œuvre des premiers licenciements début 2016,
- ▲ au 31 décembre 2018, 110 collaborateurs sur un total de 121 (hors mandataire social) au 31-12-2015 ont quitté CMP Banque dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi.

Sur le plan juridique :

Il a été décidé de ne pas enclencher, à ce stade, le processus de retrait d'agrément bancaire envisagé initialement, afin de maintenir un accès au FICP (fichier des incidents de paiements des crédits aux particuliers) pour la gestion des créances dont CMP Banque est propriétaire.

Pour la clôture des comptes annuels, dans ce contexte, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2018 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation. Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période de gestion extinctive, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille. Il prévoit également que CMP Banque bénéficie tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère, le Crédit Municipal de Paris.

Retraitements et éliminations

Élimination des opérations internes au Groupe

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé. Il s'agit principalement d'opérations de refinancement et de refacturation de services communs.

Impôts différés

Toutes les différences temporaires résultant de différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ont été identifiées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

Les impôts différés, calculés selon la méthode du report variable, correspondent à l'ensemble des différences futures entre les résultats comptable et fiscal apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Ces différences génèrent des actifs et passifs d'impôts qualifiés de différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Le résultat net du groupe consolidé intègre l'impact des impôts différés à hauteur de 0,39 M€.

Réserve de réévaluation

Conformément au règlement 2014-03, la réserve de réévaluation de l'immeuble détenu par le Crédit Municipal de Paris a été maintenue dans les capitaux propres consolidés.

NOTE 2 : INFORMATION SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis conformément au règlement 99-07 du Comité de la réglementation du 24 novembre 1999 tel que modifié par le règlement CRC n° 2004-18, transposant en droit français les directives européennes applicable aux comptes des entreprises à caractère financier et modifié par le règlement ANC 2016-10 du 12 décembre 2016 modifiant l'annexe de ce règlement.

Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

SÉPARATION DES EXERCICES

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices.

Les intérêts et commissions assimilées sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt et sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les prêts à la clientèle sont tous, sans exception, réescomptés. Les intérêts des comptes à terme à la clientèle sont réescomptés. Les autres commissions sont enregistrées selon le critère de la date d'exigibilité, de la date d'encaissement ou de paiement.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur historique. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation.

OPÉRATIONS SUR TITRES

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC :

▲ sont considérées comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif de cette catégorie au 31.12.2018 ;

▲ sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours sur la base de leur valeur de marché au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont

pas comptabilisées. Au 31.12.2018, le Groupe Crédit Municipal détenait un portefeuille d'actif liquide de haute qualité de 31 101 K€.

▲ sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable. Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif de cette catégorie au 31.12.2018.

TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'usage de ces titres, et si nécessaire, des provisions sont constatées en déduction de l'actif.

Ces titres détenus à long terme sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables, en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus, en raison du faible pourcentage de droits de vote qu'ils représentent.

Au 31.12.2018, le Groupe Crédit Municipal de Paris détient un portefeuille de titres de participation non consolidés de 125 K€.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement 2014-07 de l'ANC. Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé prorata temporis dans le compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant, la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert.

Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains et pertes provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions. Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés, de manière symétrique, dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts.

Au 31.12.2018, le groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun instrument financier à terme.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE : TRAITEMENT DU RISQUE DE CRÉDIT

Les opérations avec la clientèle sont composées :

▲ à l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit ;

▲ au passif, les autres sommes dues sont corrélées aux encours de crédits et représentent les fonds reçus des clients, en attente d'identification et d'imputation sur les dossiers de crédits pour le règlement d'échéances impayées ou en cas de remboursement anticipé des créances.

Pour le traitement du risque de crédit, CMP Banque applique le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 novembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

CLASSIFICATION DES ENCOURS DE CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont les créances ayant atteint 180 jours d'impayés et pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée avant d'être cédées le mois suivant.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, CMP Banque procède à la cession mensuelle des créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et des créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif.

Les créances douteuses compromises sont des créances dont le recouvrement est irrémédiablement compromis et ne répondent pas aux critères d'éligibilité à la cession de créances.

CMP Banque ne comptabilise plus de créances restructurées à des conditions hors marché, du fait de la situation financière d'un débiteur. Les dossiers faisant l'objet d'une demande de traitement de surendettement (dite phase de recevabilité) sont identifiés dans le système d'information, déclassés en encours douteux et cédés à l'homologation du plan.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière

pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.

SEGMENTATION DES ENCOURS

Compte tenu de la spécialisation du Groupe Crédit Municipal de Paris dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, il est procédé à une segmentation de ces encours fondés sur la nature des prêts distribués. Il n'est pas fait usage de système de notation interne.

DÉCLASSEMENT DES CRÉANCES DOUTEUSES

En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.

DÉPRÉCIATION DES ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS

La méthode de dépréciation appliquée par le Groupe Crédit Municipal de Paris distingue :

LES PRÊTS SUR GAGE

Les prêts sur gage répondent aux mêmes règles de déclassement en encours douteux ou douteux compromis. Les intérêts sont provisionnés à 100 % et le capital fait l'objet d'une dépréciation statistique, dès le troisième mois de retard, sur la base d'un taux de perte calculé sur les 3 dernières années glissantes par le rapport des pertes effectivement constatées au montant du capital douteux compromis. Il est précisé que, conformément à l'article 2084 du Code civil, ces crédits sont soumis à une réglementation spécifique, le Crédit Municipal de Paris pouvant faire procéder à la vente aux enchères publiques des objets déposés en gage afin de recouvrer ses créances. En conséquence, les prêts sur gage ne font pas l'objet de restructuration.

LES AUTRES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

Depuis la mise en œuvre du contrat-cadre de cession des créances douteuses présentant plus de 180 jours d'impayés et des créances faisant l'objet d'un plan homologué par la Commission de Surendettement, CMP Banque applique des taux de dépréciation sur la base des taux moyens de perte observés en 2018 par nature de créance :

Pour les créances entrant dans le champ d'application du contrat-cadre de cession :

▲ un taux de dépréciation est appliqué sur les créances douteuses de 90 jours à 180 jours correspondant au taux moyen de pertes observé sur les cessions de créances de même nature réalisées en 2018 ;

▲ un taux de dépréciation correspondant au taux moyen de pertes observé lors de la cession des plans de surendettement homologués en 2018 ; Les créances douteuses compromises sont déduites et intégralement provisionnées dans l'attente du passage à pertes.

Compte tenu des délais pris en compte pour les cessions de créances douteuses et de surendettement, il n'est pas calculé de complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation.

PRÉSENTATION DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

Le Groupe Crédit Municipal de Paris enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste recouvre :

▲ les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;
▲ les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Une provision a été constituée pour couvrir les pertes attendues à 1 an sur le portefeuille sain des crédits non garantis. Il s'agit d'une approche basée sur la détermination d'une probabilité de défaut et d'une perte en cas de défaut, pour les encours non déclassés et réputés sains.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public administratif, n'a pas obligation de mettre en œuvre un régime de participation ou d'intéressement. En outre, l'octroi d'indemnités de départ à la retraite ne s'applique pas à l'établissement.

La prise des congés payés au Crédit Municipal de Paris se faisant du 1^{er} janvier au 31 mars de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés du personnel non titulaire restant à prendre au 31.12.2018 est comptabilisée, dans les charges générales d'exploitation par variation entre deux exercices.

CMP Banque a institué un régime de participation des salariés aux bénéfices conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive. Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour les plans de participation et d'intéressement. Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) des agents, qui ne relèvent pas des catégories agents titulaires de la fonction publique et agents contractuels de droit public à durée indéterminée, sont comptabilisés en dettes de personnel.

La prise des congés se faisant du 1^{er} janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel.

Compte tenu du contexte de gestion extinctive et de la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs, CMP Banque ne constitue pas de provisions au titre des indemnités de fin de carrière. Hors licenciement s'inscrivant dans la réalisation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), CMP Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêt.

Les pensions et retraites du personnel de CMP Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel. CMP Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

Le CMP ne gère aucun régime à prestations définies et ne participe pas à des régimes de retraite par capitalisation. En revanche, l'employeur cotise régulièrement aux régimes de retraite selon le statut des agents concernés (pension civile Etat, CNRACL, URSSAF).

TRAITEMENT DES BONIS PRESCRITS

Conformément à l'article D.514-21 du Code monétaire et financier, les bonis prescrits ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés pour un montant net de 428 K€ au titre de l'exercice 2018.

RÉÉVALUATION

L'immeuble d'exploitation a fait l'objet d'une réévaluation calculée en 1988, comptabilisée en écart de réévaluation pour un montant de 40 M€, avec un différé d'impôt étalé sur une durée de 44 ans.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES

En application du règlement de l'ANC 2014-07, l'ensemble des opérations entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE

Le Crédit Municipal de Paris a accordé à sa filiale CMP Banque une garantie à première demande sur l'emprunt directement souscrit par cette dernière auprès de l'établissement de crédit Dexia pour un montant total de 7,9 M€ au 31.12.2018.

CHANGEMENT DE MÉTHODES ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2017.

NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

NOTE 3 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

NATURE DES CRÉANCES (EN K€)	2018	2017
COMPTE ORDINAIRE	381 341	325 520
COMPTE ET PRÊTS À TERME	106 042	141 927
AUTRES SOMMES DUES - ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT	-	-
CRÉANCES RATTACHÉES	560	1 687
TOTAL	487 943	469 134

DURÉE RESTANT À COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
COMPTE ET PRÊTS À TERME (EN K€)	-	-	522	50 520	55 000	-

NOTE 4 : EMPLOIS DE LA CLIENTÈLE

NATURE DES ENCOURS (EN K€)	31.12.2018	31.12.2017
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	78 785	128 502
CRÉDITS DE TRÉSORERIE - CRÉANCES RESTRUCTURÉES	-	-
CRÉDITS À L'HABITAT	782	1 047
CRÉDITS À L'HABITAT - CRÉANCES RESTRUCTURÉES	-	-
PRÊTS SUR GAGES	207 559	201 992
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	-	-
VALEURS NON IMPUTÉES	136	232
CRÉANCES DOUTEUSES	7 911	7 130
CRÉANCES RATTACHÉES	9 280	9 142
TOTAL	304 453	348 045

RÉPARTITIONS DES ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS

ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS (EN K€)	31.12.2018		31.12.2017	
	ENCOURS	PROVISIONS	ENCOURS	PROVISIONS
ENCOURS DOUTEUX	4 250	2 430	4 606	2 403
PRÊTS SUR GAGES				
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	3 204	1 851	4 087	2 227
CRÉDITS RESTRUCTURÉS	-	-	-	-
CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES ET À L'HABITAT	1 047	579	519	176
COMPTES ORDINAIRES ET OCH	-	-	-	-
ENCOURS DÉCLASSÉS - PRINCIPE DE CONTAGION	-	-	-	-
	-	-		
ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	7 422	1 333	8 114	2 402
PRÊTS SUR GAGES	7 357	1 268	5 791	1 294
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	65	65	365	326
CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES ET À L'HABITAT	-	-	-	-
COMPTES ORDINAIRES ET OCH	-	-	1 958	782
COMPTES DÉBITEURS	-	-	-	-
INTÉRÊTS DE RETARD	1 899	1 899	2 103	2 104
CLAUSE DE RÉSOLUTIONS/CRÉANCES CÉDÉES		-		784
TOTAL	13 572	5 662	14 823	7 693

ÉTATS DE PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

NATURE DES ENCOURS (EN K€)	ENCOURS BRUT SUR CRÉANCES DOUTEUSES	PROVISIONS	ENCOURS NET SUR CRÉANCES DOUTEUSES
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	3 269	1 916	1 353
PRÊTS SUR GAGES	7 357	1 268	6 089
CRÉDITS À L'HABITAT	1 047	579	468
COMPTES ORDINAIRES ET OCH	-	-	-
COMPTES DÉBITEURS	-	-	-
INTÉRÊTS DE RETARD /PÉNALITÉS CTX	1 899	1 899	
CLAUSE DE RÉSOLUTION S/CRÉANCES CÉDÉES	-	-	-
TOTAL	13 572	5 662	7 910

Les cessions de créances réalisées par le biais du contrat-cadre de cession sont assorties d'une clause de résolution pour créances non-conformes. La provision correspondante a été reclassée, en 2018, au passif, en provisions pour risques et charges : elle s'établit à 57 K€ au 31.12.2018.

RÉPARTITION DES CRÉDITS SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

DURÉE RESTANT À COURIR (EN K€)	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
CRÉDITS DONT LA DURÉE INITIALE EST :						
<= 1 AN	15 639	30 688	51 863	109 369	-	-
> 1 AN	2 943	3 887	5 322	9 294	42 683	15 438

NOTE 5 : TITRES DE PARTICIPATION ET OPÉRATIONS SUR TITRES

NATURE DES TITRES (EN K€)	2018			2017
	VALEUR BRUTE	SURCOTE/DÉCOTE PROVISIONS	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES CÔTÉS	31 101	-	31 101	32 423
CRÉANCES RATTACHÉES	216	-	216	215
TOTAL	31 317	-	31 317	32 638

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS

NATURE DES IMMOBILISATIONS (EN K€)	VALEUR BRUTE 2017	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	CESSION DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 349	236	162	-8 512	5 235
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	40 945	-	-	-	40 945
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	-	-	-	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 501	1 285	1 022	-4 786	29 022
IMMOBILISATIONS EN LOCATIONS	623	-	-	-	623
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	34	277	-162	-	149
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	311	736	-1 022	-	25
TOTAL	86 763	2 534	-	-13 298	75 999

NOTE 7 : AMORTISSEMENTS

NATURE DES IMMOBILISATIONS (EN K€)	VALEUR BRUTE 2017	DÉPRÉCIATION D'ACTIFS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 735	298	-8 474	923	4 482
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	20 105	6	-	679	20 790
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	624	-	-	-	624
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 034	-	-4 636	1 819	19 217
IMMOBILISATIONS EN LOCATIONS	-	-	-	-	-
TOTAL	54 499	304	-13 110	3 421	45 114

MÉTHODES D'AMORTISSEMENT ET DURÉES D'UTILISATION ESTIMÉES		
DROIT AU BAIL	NON AMORTI	
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ACQUISITION DES LOGICIELS	LINÉAIRE	1 À 5 ANS
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ACQUISITION DES PROGICIELS	LINÉAIRE	5 ANS
MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU	LINÉAIRE	3 À 5 ANS
AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	LINÉAIRE	5, 10,15 ET 20 ANS
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	LINÉAIRE	80 ANS
RÉÉVALUATION DE L'IMMEUBLE D'EXPLOITATION	LINÉAIRE	44 ET 50 ANS

Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun contrat de crédit-bail au 31.12.2018.

NOTE 8 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS ACTIFS

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel des versements attendus des commissaires-priseurs, restitution au titre de crédit d'impôt et de participations de collectivités territoriales au financement des activités de la direction ABIS.

NATURE DES COMPTES (EN K€)	2018	2017
AUTRES ACTIFS	4 723	4 701
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS	44	
DÉBITEURS DIVERS	4 679	4 701
CRÉANCES RATTACHÉES		
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 276	2 432
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 276	2 432
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF		-
TOTAL	5 999	7 133

NOTE 9 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

NATURE DES COMPTES (EN K€)	31.12.2018	31.12.2017
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	0	140
COMPTES ET EMPRUNTS À TERME	27 857	40 714
VALEURS DONNÉES EN PENSION	-	-
AUTRES SOMMES DUES	-	-
DETTES RATTACHÉES	743	1 206
TOTAL	28 601	42 060

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
COMPTE ET EMPRUNTS À TERME (EN K€)		7 857		20 000		

NOTE 10 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE ET AUTRES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

NATURE DES COMPTES (EN K€)	31.12.2018	31.12.2017
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	-	-
COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL	-	-
COMPTES SUR LIVRET	77 120	58 600
COMPTES À TERME	54 748	85 171
BONS DE CAISSE	30	30
AUTRES SOMMES DUES	3 029	3 260
DETTES RATTACHÉES	1 246	2 567
TOTAL	136 173	149 628

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
COMPTES CRÉDITEURS À TERME (EN K€)	3 958	11 019	5 550	17 018	17 203	-

NOTE 11 : TITRES DU MARCHÉ INTERBANCAIRE ET CRÉANCES NÉGOCIABLES

NATURE DES COMPTES (EN K€)	31.12.2018	31.12.2017
NEU CP	517 796	542 889
NEU MTN	40 000	55 000
TITRES DONNÉS EN PENSION	-	-
SOUS TOTAL	557 796	597 889
DETTES RATTACHÉES	504	94
TOTAL	558 300	597 983

RÉPARTITION DES RESSOURCES SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
MONTANT DES TITRES (EN K€)	115 168	224 243	94 153	114 232	10 000	-

NOTE 12 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

NATURE DES COMPTES (EN K€)	31.12.2018	31.12.2017
CRÉDITEURS DIVERS	5 528	7 622
COMPTES DE RÉGULARISATION	721	956
RETRAITEMENT IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	2 040	1 653
RETRAITEMENT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	387	1 232
SOUS TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	3 148	3 840
TOTAL	8 676	11 462

NOTE 13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NATURE DES PROVISIONS (EN K€)	2017	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	2018
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	1 728	-	5	1 723
PROVISIONS POUR LITIGES	265	369	15	619
PROVISIONS POUR GAGES DOUTEUX	19	14	8	25
PROVISIONS POUR GESTION EXTINCTIVE	6 055	230	3 483	2 801
PROVISIONS EXCEPTIONNELLE PSG	-	-	-	-
PROVISIONS POUR INDEMNITÉS SUR ENCOURS SAINS ET CLAUSE DE GARANTIE	784	1 145	727	1 202
TOTAL	8 851	1 758	4 239	6 370

NOTE 14 : FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le fonds pour risques bancaires généraux reste inchangé au 31.12.2018 et s'établit à 1 068 K€.

NOTE 15 : TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN €)	GROUPE	MINORITAIRES	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2016	123 201 236	6	123 201 242
DOTATION EN CAPITAL REÇUE	-	-	-
BONIS CAPITALISÉS	304 806	-	304 806
DIVIDENDES VERSÉS	-300 000	-	-300 000
DIVIDENDES REÇUS	-	-	-
VARIATION DU % D'INTÉRÊTS	-	-	-
IMPÔTS DIFFÉRÉS	-1 231 513	-	-1 231 513
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	1 763 885	-	1 763 885
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2017	123 738 414	6	123 738 420
DOTATION EN CAPITAL REÇUE	1 500	-	1 500
BONIS CAPITALISÉS	427 711	-	427 711
DISTRIBUTIONS	-	-	-
DIVIDENDES REÇUS	-	-	-
VARIATION DU % D'INTÉRÊTS	-	-	-
IMPÔTS DIFFÉRÉS	843 756	-	843 756
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	4 836 676	-	4 836 676
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2018	129 848 057	6	129 848 063

NOTES SUR LE HORS BILAN

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

NOTE 16 : INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Aucun

NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

ENGAGEMENTS (EN K€)	31.12.2018	31.12.2017	NATURE DES GARANTIES
ENGAGEMENTS DONNÉS	7 857	20 743	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-	
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	-	29	
GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE	7 857	20 714	GARANTIE DONNÉES À DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS
ENGAGEMENTS REÇUS	308 036	324 263	
ENGAGEMENTS DE REFINANCEMENT	-	-	
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE	89 676	114 508	CRÉDITS - CAUTIONS ET HYPOTHÈQUES
PRÊTS SUR GAGES	218 360	209 755	MONTANT DE LA GARANTIE DES COMMISSAIRES PRISEURS
ENGAGEMENTS SUR IFT	-	-	
TOTAL	315 893	345 006	

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

NOTE 18 : PRODUIT NET BANCAIRE

PRODUIT NET BANCAIRE (EN K€)	2018	2017
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	2 230	3 827
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS SUR TITRES	1 838	9
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	26 240	25 678
INTÉRÊTS	23 228	22 710
COMMISSIONS	3 012	2 968
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS DU HORS BILAN	-	-
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 089	4 225
- CHARGES SUR OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	-2 424	-2 592
- CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-1 414	-695
- CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	107	-589
- CHARGES SUR OPÉRATIONS DU HORS BILAN	-	-
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-583	-559
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 239	3 240
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-12	-13
PRODUIT NET BANCAIRE	33 310	32 531

En 2017, le montant des intérêts CDN était enregistré en diminution des charges sur opérations financières, pour un montant de - 1 256 K€. Ces intérêts ont été présentés, en 2018, en « produits des opérations sur titres », et s'établissent à - 1 838 K€.

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (EN K€)	31.12.2018	31.12.2017
REVENUS DES IMMEUBLES	2 029	1 884
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION (CHARGES REFACTURÉES)	440	383
AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	770	973
TOTAL	3 239	3 240

NOTE 20 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (EN K€)	2018	2017
CHARGES DE PERSONNEL	10 061	10 257
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	7 485	7 774
CHARGES SOCIALES	3 046	3 492
CHARGES FISCALES	829	889
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	-13	23
PROVISIONS PSE	-1 286	-1 921
IMPÔTS ET TAXES	733	530
SERVICES EXTÉRIEURS	44	-10
LOCATION	48	72
PROVISIONS PSE-BAUX DES AGENCES	-15	-100
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	11	18
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	7 356	7 617
ENTRETIEN-RÉPARATION-FOURNITURES	2 395	2 054
HONORAIRES EXTÉRIEURS	2 506	2 655
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	2 610	3 132
PROVISIONS PSE COÛTS ANNEXES	-155	-224
TRANSFERT DE CHARGES PDV	-	-
TOTAL	18 194	18 394

NOTE 21 : COÛT DU RISQUE

COÛT DU RISQUE (EN K€)	2018	2017
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	-3 720	-10 080
DOTATIONS NETTES SUR CRÉANCES DOUTEUSES	-1 641	-3 188
MOINS VALUES SUR VENTES	-36	-32
PERTES SUR CRÉANCES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	-1 834	-1 333
DOTATION SUR PROVISION POUR CLAUSE DE GARANTIE	-	-784
MOINS VALUES SUR CRÉANCES CÉDÉES	-199	-4 314
PERTES SUR CRÉANCES IRRECOUVRABLES NON COUVERTES PAR PROVISIONS	-10	-316
PERTES EXCEPTIONNELLES COUVERTES PAR PROVISIONS	-	-113
DOTATIONS NETTES SUR PROVISIONS POUR DÉCOTE SUR CRÉANCES RESTRUCTURÉES	-	-
DOTATIONS NETTES SUR PROVISIONS POUR MORATOIRES SUR CRÉANCES RESTRUCTURÉES	-	-
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-393	-434
PROVISIONS D'EXPLOITATION	-551	-612
AUTRES REPRISES DE PROVISIONS	158	178
TOTAL	-4 113	-10 514

Au cours de l'année 2018, CMP Banque a cédé, au titre du contrat-cadre de cession conclu en juin 2017, 248 dossiers correspondant à des créances douteuses présentant plus de 180 jours d'impayés ou des créances faisant l'objet d'un plan de surendettement homologué, pour une valeur faciale brute de 4,3 M€ et nette de 1,9 M€. Ces cessions de créances ont engendré une moins-value de cession totale de 0,2 M€.

Les cessions de créances sont assorties d'une clause de résolution pour créances non-conformes. Une dépréciation correspondante de 57 K€ est enregistrée dans les comptes au 31.12.2018.

Une provision de 1,1 M€ a été constituée pour couvrir les pertes attendues à 1 an sur le portefeuille sain des crédits non garantis. Il s'agit d'une approche basée sur la détermination d'une probabilité de défaut et d'une perte en cas de défaut, pour les encours non déclassés et réputés sains.

NOTE 22 : SYNTHÈSE DES PROVISIONS

SYNTHÈSE DES PROVISIONS (EN K€)	PROVISIONS 2017	RECLASSEMENT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	CESSIONS DE CRÉANCES	PROVISIONS 2018
PROVISIONS ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS CLIENTS	7 693	-784	3 863	-2 794	-2 316	5 662
PROVISIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	0	-	-	-	-	0
PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS D'ACTIF IMMOBILISÉ	25	-	305	-	-	330
PROVISIONS DÉBITEURS DIVERS	87	-	42	-49	-	80
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 065	784	1 757	-4 240	-	6 366
TOTAL	15 870	-	5 967	-7 083	-2 316	12 438

NOTE 23 : RÉGIME FISCAL

Le Groupe Crédit Municipal de Paris a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2018 pour une nouvelle période de 5 ans.

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 28 % sur les 500 000 premiers euros et 33,1/3 % au delà.

L'économie d'impôts réalisée au titre de l'année 2018 du fait du régime d'intégration fiscale est de 558 902 € de charge d'IS et 18 444 € de contribution sociale, soit un total de 577 346 €.

Les impôts différés passifs concernent la réévaluation de l'immeuble d'exploitation du Crédit Municipal de Paris restant à amortir. Celle-ci bénéficie d'une fiscalisation différée. Les impôts différés actifs concernent principalement les provisions non déductibles fiscalement (provisions pour gestion extinctive CMP Banque).

La charge d'impôts différés impacte le résultat consolidé à hauteur de 387 757 €.

	TAUX IMPÔT	CAPITAUX PROPRES	TOTAL	IMPÔT	RÉSULTAT NET
RÉSULTAT CONSOLIDÉ			4 836 668		4 836 668
IMPÔTS SOCIÉTÉ			1 777 925	1 777 925	
IMPÔTS DIFFÉRÉS			387 757	387 757	
DÉGRÈVEMENT FISCAL					-
BASE			7 002 350	2 165 682	4 836 668

	TAUX IMPÔT	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT BRUT	IMPÔT	RÉSULTAT NET
BASE IMPÔTS DIFFÉRÉS 2017	33,33 %		-4 958 126	-1 652 709	-3 305 417
BASE IMPÔTS DIFFÉRÉS 2018	33,33 %		6 121 396	2 040 465	4 080 931
RÉSULTAT FISCAL 2018	3,30 %		6 850 763	2 256 921	4 593 842
RÉSULTAT NON FISCALISÉ			-228 284		-228 284
BONIS PRESCRITS			-641 568	-213 856	-427 712
CRÉDIT D'IMPÔT MÉCÉNAT			-141 830	-85 098	-56 732
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI				-229 341	229 341
CONTRIBUTION SOCIALE 3,3 %			-	49 299	-49 299
TOTAL		-	7 002 351	2 165 682	4 836 669

NOTE 24 : CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le crédit d'impôt de 261,8 K€ généré en 2017 a été utilisé sur l'exercice 2018 pour les travaux de rénovation et de déménagement du service CC ART ainsi que pour la poursuite des travaux de mise aux normes de sécurité du sous-sol ainsi que pour des dépenses sur le système d'information de CMP Banque.

NOTE 25 : ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

NATURE DES COMPTES (EN K€)	2018	2017
CHARGES EXCEPTIONNELLES	172	95
MOINS VALUES SUR CESSION ACTIFS	-	-
MOINS VALUES SUR RÉALISATION DE GAGES	-	-
TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	21	43
INDEMNITÉS POUR GAGE DÉTÉRIORÉS	17	10
AUTRES PERTES EXCEPTIONNELLES	134	42
PDV CHARGES RÉGLÉES	-	-
PDV DOTATION/REPRISE DE PROVISIONS	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	90	52
MANDATS ANNULÉS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	35	5
RECOUVREMENTS APRÈS ADMISSION NON VALEUR	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	55	47
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-82	-43

AUTRES INFORMATIONS

Effectifs

L'effectif pourvu en équivalent temps plein au 31.12.2018 est de 139,5 ETP.

Rémunérations

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs de CMP Banque au titre de l'exercice 2018 respecte le cadre de l'enveloppe allouée de 36 K€ votée par l'Assemblée générale.

Honoraires des commissaires aux comptes

MONTANT EN € HT	KPMG	GRANT THORNTON	TOTAL
AUDIT MAISON MÈRE	45 000	45 000	90 000
AUDIT FILIALE	70 000		70 000
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES	0	0	0
	115 000	45 000	160 000

Événements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'Administration de CMP Banque du 13 février 2018 a retenu le choix d'un scénario de gestion externalisée du portefeuille crédits et des fonctions support, pour la dernière phase de la gestion extinctive de CMP Banque. L'externalisation des fonctions support (comptabilité, fiscalité, paie et reporting réglementaire) est mise en œuvre à compter de janvier 2019.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Crédit Municipal de Paris (E.P.A.)

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Mise en œuvre de la gestion externalisée du portefeuille résiduel de crédits

Risque identifié

A compter du 1er octobre 2018, dans le cadre d'un contrat de prestation de services, CMP – Banque a transféré la gestion de son portefeuille résiduel de crédits à un prestataire externe (cf. Note 1 de l'annexe).

La mise en place de cette nouvelle organisation constitue une évolution stratégique et opérationnelle majeure dans le cadre de la gestion extinctive de la banque. Elle

s'est traduite par le transfert de données de gestion au prestataire et par une modification significative du processus de comptabilisation et de contrôle des écritures comptables liées à ce portefeuille.

Nous avons considéré la mise en œuvre de la gestion externalisée du portefeuille de crédits comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- Risque opérationnel lié à la migration informatique des données de gestion ;
- Risque opérationnel induit par la mise en œuvre du nouveau processus de comptabilisation des écritures relatives au portefeuille de crédits sur le quatrième trimestre 2018.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du dispositif de gouvernance et de contrôle interne mis en place pour assurer le pilotage de la prestation externalisée.

Nous nous sommes assurés de la correcte migration informatique des données de gestion relatives au portefeuille de crédits par le biais de travaux de cadrage des bases d'inventaire au 30.09.2018 et au 31.12.2018.

Nous avons apprécié la fiabilité et la cohérence des données comptables transmises par le prestataire et enregistrées manuellement par CMP – Banque sur le quatrième trimestre au moyen des procédures substantives suivantes :

- Cadrage mensuel des écritures comptables relatives aux événements de gestion avec une contrepartie de trésorerie (prélèvements d'échéances, régularisations d'impayés, remboursements anticipés...) avec les flux financiers transitant sur le compte bancaire dédié à la gestion des crédits ;
- Reconstitution des stocks de fin de mois à partir des stocks de début de mois et des flux de la période ;
- Recalcul de l'amortissement des créances saines et rapprochement avec l'amortissement comptabilisé au quatrième trimestre ;
- Validation par sondage de la correcte classification comptable des créances à fin décembre 2018 (créances saines / douteuses / en procédure Banque de France) ;
- Rapprochement comptabilité / gestion des encours de crédits et des provisions associées à fin décembre 2018.

Nous avons vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance du 2 janvier 2007 pour le cabinet KPMG S.A. et du 23 mai 2013 pour le cabinet Grant Thornton

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG S.A. était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 6^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément des règles et principes comptables ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-

10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-Sur-Seine et Paris La Défense, le 29 mars 2019

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Hervé GRONDIN
Associé



KPMG S.A.

Ulrich SARFATI
Associé



Rapport de Gestion

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

2018 est la troisième année de mise en œuvre du plan stratégique « 2020 En Action » dont l'ambition est d'amplifier la dynamique de changement qui anime le Crédit Municipal de Paris depuis sa création.

L'exercice 2018 a été décisif pour le déploiement du plan stratégique de l'établissement avec la mise en place de nouveaux produits tels que l'épargne de partage (livret Paris Partage) et de nouveaux services tels que l'espace personnel sur Internet pour la consultation de contrats et le renouvellement en ligne pour le prêt sur gage. L'amélioration du service rendu à nos clients a ainsi été une des priorités de 2018 avec la rénovation de la salle de prêt sur gage, de l'espace d'accueil physique pour les clients des activités de conservation et de celui de la délivrance des lots (débets) pour les ventes aux enchères. La solidité de la situation financière du Crédit Municipal de Paris et la robustesse du modèle économique que confirment les résultats de l'exercice 2018 ainsi que sa place dominante dans l'octroi des prêts sur gages constituent de solides atouts pour poursuivre ce plan de transformation et de rénovation en profondeur. C'est dans ce contexte que le Crédit Municipal de Paris accompagne également pleinement sa filiale bancaire dans le cadre de la gestion extinctive décidée en juin 2015.

L'ACTIVITÉ EN 2018

Dans un environnement de taux historiquement bas et de maintien du cours de l'or, le Crédit Municipal de Paris confirme sa solidité financière et la robustesse des fondamentaux de son cycle d'exploitation.

L'activité de prêt sur gage enregistre une progression importante tout comme les revenus des locations (+6,86 %) ce qui permet de compenser l'infléchissement des revenus financiers, tandis que les autres activités (ventes et conservation) affichent des résultats solides bien qu'inférieurs aux prévisions. Ces constats légitiment les axes de développement du plan stratégique visant à renforcer l'attractivité du prêt sur gage, dynamiser l'encours de prêt et à développer l'ensemble des autres revenus d'exploitation.

Le niveau de l'encours de prêt sur gage dépasse au 31 décembre la barre des 214 M€ (214,91 M€) sous le double effet de l'accroissement des renouvellements (+4,47 M€ entre 2018 et 2017) et des engagements nouveaux (+4,08 M€ entre 2018 et 2017) qui compense l'augmentation des dégagements (+3,65 M€ entre 2018 et 2017). Le nombre de contrats en cours au 31 décembre marque ainsi une progression de 3 % (196 802 en 2018 contre 191 005 en 2017) pour un montant moyen légèrement supérieur en 2018 (1 097,74 €) à celui de 2017 (1 090,68 €).

Le volume des ventes enregistre une diminution en nombre de contrats (8 699 contrats mis en vente en 2018 contre 9989 en 2017 soit -12,9 %), moins de ventes ayant été organisées en 2018 (77) qu'en 2017 (80). Le

montant des adjudications baisse donc logiquement (11,33 M€ en 2018 contre 11,71 M€ en 2017 soit -3,31 %) ainsi que les bonis versés aux clients (2,65 M€ en 2018 contre 2,98 M€ en 2017 soit -11 %). Ces résultats s'expliquent essentiellement par la hausse observée des dégagements (remboursements de prêt) et des retraits de vente, témoins d'une amélioration des capacités financières de nos emprunteurs.

S'agissant des activités de placement et de refinancement, le maintien de niveaux d'intérêt très bas, voire négatifs, impacte fortement le profil des résultats financiers, d'une part en réduisant significativement les revenus financiers au fur et à mesure qu'arrivent à échéance les placements les plus anciens, d'autre part en allégeant très fortement la charge d'intérêts des refinancements nouvellement contractés. Dans ce contexte, l'objectif de maintien de la performance de la stratégie de placement et de refinancement dans le respect des obligations prudentielles et réglementaires constitue un axe majeur du projet stratégique.

Le Crédit Municipal de Paris continue par ailleurs à accompagner sa filiale bancaire dans le processus de gestion extinctive, en lui apportant notamment les lignes de financement nécessaires à son activité.

Les autres revenus d'exploitation connaissent une évolution contrastée : le produit des immeubles augmente légèrement (2,029 M€ en 2018 contre 1,884 M€ en 2017) et devrait s'accroître encore avec la mise en location des derniers espaces disponibles, les revenus tirés des activités de conservation sont en diminution malgré le lancement de la nouvelle marque CC ART (0,49 M€ en 2018 contre 0,60 M€ en 2017), le niveau de revenus traduisant également l'ajustement à la baisse des tarifs. Le nombre de clients des activités de conservation a ainsi augmenté de 4 % en 2018, signe de ce que le repositionnement stratégique de ces activités est en bonne voie.

En 2018, la direction de l'accompagnement budgétaire et de l'innovation sociale (ABIS) a connu une baisse de fréquentation des nouveaux publics entrants tout comme le nombre de personnes suivies (-9 % entre 2017 et 2018).

La nouvelle activité de médiation auprès des créanciers a poursuivi son développement, (+21 % en un an) en raison notamment du nouveau partenariat avec le Fonds d'action du travail temporaire (FASTT).

En 2018, ABIS a par ailleurs fêté les 10 ans du premier microcrédit personnel à Paris, ouvert de nouvelles permanences hors les murs et lancé de nouveaux projets pour améliorer la qualité des services rendus (application

Pilote Budget). Les projets d'innovation sociale se sont amplifiés (nouvelle collaboration avec l'incubateur d'entreprises sociales de l'ESSEC « Antropia », poursuite des partenariats avec l'incubateur Fintech le SWAVE et avec le PIMMS de Paris). Par ailleurs, comme en 2017, les sources extérieures de financement de la direction ABIS ont continué à baisser (-33 % entre 2018 et 2017) en raison de la poursuite de la diminution des financements publics.

LE PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Au 31.12.2018, le PNB atteint 24,76 M€, en progression de +2.82 % par rapport à 2017 (24,08 M€).

Cette progression résulte ainsi de l'évolution contrastée des éléments suivants :

▲ La marge nette sur intérêts affiche une progression de 0,755 M€ (+4,1 %) et s'établit à 19,16 M€ en 2018 contre 18,41 M€ en 2017 ; cette progression résulte du maintien d'un contexte général favorable de baisse des taux dont l'effet récessif est beaucoup plus marqué sur les conditions de refinancement que sur l'activité de crédit :

▲ Le produit des intérêts et assimilés est en légère augmentation (+2,8 %) s'établissant à 22,5 M€ en 2018 contre 21,9 M€ en 2017, en raison, d'une part du refinancement à taux négatif qui est source de revenus et de la progression des intérêts perçus des prêts sur gage (+0,45 M€ entre 2018 et 2017) ;

▲ Les intérêts et charges assimilées poursuivent leur baisse (3,36 M€ en 2018 contre 3,5 M€ en 2017, soit -4 %) résultant de la poursuite en 2018 du mouvement général de baisse des taux interbancaires.

▲ Une légère augmentation du montant des commissions perçues (2,1 M€ en 2018 contre 2,06 M€ en 2017, soit +2,16 %) ; cette hausse résulte de la progression des renouvellements et des engagements durant l'année 2018 ;

▲ Un tassement des autres produits d'exploitation (3,73 M€ en 2018 contre 3,83 M€ en 2018 soit -2,63 %) consécutif à la révision de la convention de refacturation conclue avec la filiale CMP Banque (-16 K€), à la diminution des subventions perçues pour l'activité ABIS (-278,56 K€) ainsi qu'à l'orientation à la baisse des revenus des activités de conservation que compensent partiellement les revenus tirés des surfaces nouvellement mises en location (+145 K€).

LES FRAIS GÉNÉRAUX

Ils augmentent globalement de 7,42 % (17,73 M€ en 2018 contre 16,51 M€ en 2017) sous l'effet de l'évolution convergente des différents postes suivants :

▲ L'accroissement des charges de personnel de 0,9 M€ (8,5 M€ en 2018 contre 7,6 M€ en 2017, soit +12 %) résultant essentiellement du renforcement de l'encadrement du Crédit Municipal ;

▲ La progression des dépenses au titre des autres services extérieurs de 0,3 M€ (5,6 M€ en 2018 contre 5,3 M€ en 2015, soit +5,2 %) résultant de la hausse des honoraires et de la hausse des dépenses de l'entretien informatique liées notamment aux logiciels de gestion de l'épargne et de trésorerie.

▲ Contribuent également à l'augmentation des frais généraux, la révision des clauses de la convention de refacturation intragroupe en 2016 (0,53 M€ en 2016 contre 0,44 M€ en 2015, soit +20,5 %) ainsi que l'augmentation des impôts et taxes (0,62 M€ en 2018 contre 0,4 M€ en 2017, soit +55 %) consécutif au changement de comptabilisation des contributions financières (FRU, FGDR, ACPR).

LE COÛT DU RISQUE

Le coût du risque, structurellement faible en raison de la garantie que constituent les gages détenus par le Crédit Municipal de Paris au titre des prêts consentis, diminue de 5,59 % (0,24 M€ en 2018 contre 0,26 M€ en 2017).

RÉSULTATS

Le résultat d'exploitation s'établit en 2018 à 6,78 M€ en diminution de 530 K€ par rapport à 2017 (7,31 M€), soit -7,26 %, en raison de la progression des frais généraux. Le coefficient d'exploitation passe ainsi en 2018 à 71,6 % contre 68,6 % en 2017 et reste donc au voisinage de l'objectif de 70 % fixé dans le plan stratégique.

Le résultat net comptable affiche un excédent de 4,90 M€. Ce résultat est en augmentation de 21,63 % par rapport à 2017 (4,03 M€).

Il est proposé au COS de l'affecter aux réserves à hauteur de 4 755 437,42 € et en report à nouveau pour 150 000 €.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES ET DU RATIO DE SOLVABILITÉ

Le ratio sur fonds propres de base s'établit fin décembre 2018 à 26,50 % soit bien au-delà du seuil minimal réglementaire de 8 %.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2018

Il n'y a pas eu d'événement significatif postérieur à la date d'arrêté du 31.12.2018.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Crédit Municipal de Paris n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement et n'est pas à ce jour engagé dans des actions de développement durable. Sa mission principale et historique, adossée au monopole légal du prêt sur gage, est de combattre l'usure ; elle s'est renforcée par un approfondissement et une diversification de l'offre de service favorisant l'émancipation financière des ménages en difficulté (accessibilité aux services bancaires, point conseil budget, microcrédit). Le Crédit Municipal de Paris s'attache ainsi à faire émerger et promouvoir des outils de finance sociale innovants, au service d'un développement durable et solidaire.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Le Crédit Municipal de Paris n'est pas soumis aux dispositions de l'article D441-4 du code de commerce.

Le retard de paiement des fournisseurs observé sur l'exercice 2018 est compris entre :

- 1 et 15 jours pour 16,09 % des factures reçues ;
- entre 16 et 30 jours pour 6,92 % des factures reçues ;
- entre 31 et 60 jours pour 5,09 % des factures reçues ;
- supérieur à 60 jours pour 2,57 % des factures reçues.

LA RÉPARTITION PAR TRANCHE EST INDIQUÉE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS POUR LES FACTURES PAYÉES :

RETARD DE PAIEMENT : FACTURES PAYÉES	DE 1 À 15 JOURS	DE 16 À 30 JOURS	DE 31 À 60 JOURS	SUPÉRIEUR À 60 JOURS	TOTAL
NOMBRE DE FACTURES PAYÉES	300	129	95	48	572
MONTANT	976 569,99	491 279,62	329 612,28	240 493,72	2 026 699,01
EN % DU NOMBRE DE FACTURES REÇUES (1865)	16,09 %	6,92 %	5,09 %	2,57 %	30,67 %

LA RÉPARTITION PAR TRANCHE EST INDIQUÉE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS POUR LES FACTURES EN ATTENTE DE RÈGLEMENT :

RETARD DE PAIEMENT : FACTURES NON PAYÉES	DE 1 À 15 JOURS	DE 16 À 30 JOURS	DE 31 À 60 JOURS	SUPÉRIEUR À 60 JOURS	TOTAL
NOMBRE DE FACTURES NON PAYÉES	0	5	7	26	38
MONTANT TOTAL	0	4237,44	16 539,24	30 011,79	50 788,47
EN % DU NOMBRE DE FACTURES REÇUES (1865)	0 %	0,27 %	0,38 %	1,39 %	2,04 %

AUTRES INFORMATIONS

Le CMP ne finance ou distribue aucun des prêts tels que définis au III de l'article 80 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques.

Selon les termes de l'article 514-1 du Code monétaire et financier, « les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale ». Le ressort géographique et l'implantation du Crédit Municipal de Paris sont donc nécessairement et exclusivement adossés à sa dimension communale. De ce fait, il n'a aucune implantation et n'exerce aucune activité en dehors de Paris non plus que dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts.

S'agissant d'un établissement public administratif, la politique et les pratiques de rémunération du Crédit Municipal de Paris s'inscrivent dans le cadre et les limites des règles qui s'imposent aux emplois publics et assimilés, conformément aux dispositions statutaires applicables.

CONCLUSIONS

Le Crédit Municipal de Paris affiche en 2018 un résultat excédentaire confirmant la robustesse du modèle économique et des fondamentaux du cycle d'exploitation de l'établissement.

En engageant dès 2016 un vaste chantier de modernisation (plan stratégique « 2020 En Action »), le Crédit Municipal de Paris entend conjuguer croissance et performance financière au service de sa vocation sociale, développer de nouveaux services financiers et solidaires, offrir des services flexibles, innovants et bienveillants, renforcer son attractivité et la notoriété de ses services, moderniser son organisation et valoriser ses ressources humaines.

Ces orientations, portées par l'engagement de tous les collaborateurs de l'établissement, doivent permettre de conforter, en s'affirmant comme un service public exemplaire et innovant, la vocation sociale et solidaire de l'établissement au service de tous les Franciliens.

Le Crédit Municipal de Paris continuera par ailleurs à accompagner pleinement sa filiale dans le processus de gestion extinctive.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RATIO DE FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

ÉTAT CA	2018
CAPITAL	47 000
+/- RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	74 399
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	0
+/- RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	0
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-903
- INVESTISSEMENT IMPORTANT DANS DES ENTITÉS DU SECTEUR FINANCIER.	-33 925
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE I	86 571
TOTAL DES FONDS PROPRES	86 571

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT	TOTAL EXP. BRUTES	TOTAL EXP. NETTES	TOTAL PON-DÉRÉ	EXIGENCES FP
TOTAL EXIGENCES DE FONDS PROPRES	855 927	812 189	281 843	22 547
ADM. CENTRALES & BANQUES CENTRALES	191 459	191 459	0	0
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT	362 456	362 456	72 491	5 799
ENTREPRISES	0	0	0	0
CLIENTÈLE DE DÉTAIL	212 248	212 248	159 186	12 735
AUTRES ÉLÉMENTS	76 089	35 531	34 485	2 759
EXPOSITIONS EN DÉFAUT	13 549	10 369	15 555	1 244
ACTIONS	126	126	126	10

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL	TOTAL EXPOSITIONS	EXIGENCES FP
TOTAL EXIGENCES DE FONDS PROPRES	44 838	3 587
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES		0
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE BASE	44 838	3 587
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE MESURE STANDARD		0
TOTAL DES ACTIVITÉS BANCAIRES EN APPROCHE DE MESURE AVANCÉE		0

MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE	326 681	26 134
---	----------------	---------------

RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES DE BASE	26,50 %
---	----------------

RATIO DE LIQUIDITÉ A COURT TERME – LCR

(en euros)

COUSSIN DE LIQUIDITÉ	33 854
TOTAL DES SORTIES	126 269
ENTRÉES DE TRÉSORERIE ENTIÈREMENT EXEMPTÉES	0
ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 90 %	0
ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 75 %	376 474
RÉDUCTION CORRESPONDANT AUX ENTRÉES DE TRÉSORERIE ENTIÈREMENT EXEMPTÉES	0
RÉDUCTION CORRESPONDANT AUX ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 90 %	0
RÉDUCTION CORRESPONDANT AUX ENTRÉES DE TRÉSORERIE SOUMISES AU PLAFOND DE 75 %	94 701
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	31 567
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)	107,24 %

À fin décembre 2018, le ratio de liquidité à court terme s'établit à 107,24 % pour une exigence fixée à 100 %.

RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2014	2015	2016	2017	2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	5 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
CHIFFRE D'AFFAIRE HORS TAXE (PNB)	21 229 220,74	23 534 544,20	23 745 705,36	24 081 155,04	24 760 872,31
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, PARTICIPATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	8 650 882,10	10 822 489,45	9 707 289,09	6 136 156,19	9 740 330,29
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-96 560,44	2 369 756,00	-216 636,21	767 857,27	1 790 656,13
PARTICIPATION DES SALARIÉS DUE AU TITRE DE L'EXERCICE		-	-	-	
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT, PARTICIPATION DES SALARIÉS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 125 349,68	-35 586 997,10	6 881 234,41	4 033 205,21	4 905 437,42
RÉSULTAT DISTRIBUÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L514-4 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER	200 000,00	320 000,00	-	-	-
PERSONNEL					
EFFECTIF MOYEN DES SALARIÉS EMPLOYÉS PENDANT L'EXERCICE	115,00	118,00	132,00	134,00	140,50
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE	4 040 885,66	4 067 164,50	4 419 736,06	5 031 712,09	5 607 299,57
MONTANT DES SOMMES VERSÉES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX (SÉCURITÉ SOCIALE, ŒUVRES SOCIALES)	1 980 247,58	1 835 387,78	1 923 531,45	2 250 246,94	2 359 973,62

ÉTATS FINANCIERS PUBLIABLES DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

BILAN

(en euros)

BILAN ACTIF (EN €)	2018	2017
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	7 834 153,15	5 947 526,61
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	515 003 870,04	529 432 784,49
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	222 617 506,61	215 130 209,10
CRÉDITS-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	-	-
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE REVENU FIXE	31 738 046,38	70 639 935,02
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE REVENU VARIABLE	-	-
PARTICIPATIONS ET ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	185 467,12	151 842,04
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	33 924 940,00	33 924 940,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	904 933,98	793 517,02
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 979 512,37	30 355 761,68
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ	-	-
ACTIONS PROPRES	-	-
AUTRES ACTIFS	4 531 273,95	4 411 385,61
COMPTES DE RÉGULARISATION	271 262,31	1 354 507,39
TOTAL	846 990 965,91	892 142 408,96

(en euros)

BILAN PASSIF (EN €)	2018	2017
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	48,40	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	20 431 506,85	20 431 506,84
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	135 291 497,52	148 532 802,85
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	558 299 983,74	597 983 221,42
AUTRES PASSIFS	4 825 430,61	2 374 151,68
COMPTES DE RÉGULARISATIONS	89 351,04	103 620,09
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 748 262,50	1 746 870,00
DETTES SUBORDONNÉES	-	-
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	-	-
CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.	126 304 885,25	120 970 236,08
CAPITAL SOUSCRIT	47 000 000,00	47 000 000,00
PRIMES D'ÉMISSION	-	-
RÉSERVES	34 280 470,88	29 818 053,92
ECART DE RÉÉVALUATION	40 118 976,95	40 118 976,95
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-
REPORT À NOUVEAU (+ / -)	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)	4 905 437,42	4 033 205,21
TOTAL	846 990 965,91	892 142 408,96

HORS BILAN

(en euros)

HORS BILAN (EN €)	2018	2017
ENGAGEMENTS DONNÉS	7 857 142,84	20 714 285,70
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	7 857 142,84	20 714 285,70
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	218 359 981,43	209 754 503,54
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	-	-
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT REÇUS	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIES REÇUS DE LA CLIENTÈLE	218 359 981,43	209 754 503,54
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	-	-
TOTAL	226 217 124,27	230 468 789,24

COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

COMPTE DE RÉSULTAT (EN €)	2018	2017
+ INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	22 529 280,96	21 914 552,66
- INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-3 367 361,74	-3 508 088,91
+ / - PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉS	-	-
+ REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	-	-
+ COMMISSIONS	2 103 966,82	2 059 506,51
- COMMISSIONS	-71 805,91	-75 617,50
+ / - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	-	-
+ / - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	-	-
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 732 843,12	3 833 503,09
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-166 050,94	-142 700,81
PRODUIT NET BANCAIRE	24 760 872,31	24 081 155,04
- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-14 937 395,80	-13 900 525,08
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	-2 799 827,97	-2 611 920,69
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 023 648,54	7 568 709,27
+ / - COÛT DU RISQUE	-244 408,77	-258 887,56
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6 779 239,77	7 309 821,71
+ / - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-	-4 000 000,00
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	6 779 239,77	3 309 821,71
+ / - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-83 146,22	-44 473,77
- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-1 790 656,13	767 857,27
+ / - DOTATIONS / REPRISES DE F.R.B.G. ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4 905 437,42	4 033 205,21

ANNEXE

1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes du Crédit Municipal de Paris ont été établis conformément aux principes de la profession bancaire et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 applicable aux établissements de crédit. Les principales méthodes comptables adoptées par l'établissement sont les suivantes :

1.1. Généralités : la séparation des exercices

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices. Les intérêts et commissions assimilées sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et sont comptabilisés dans le compte de résultat.

1.2. Principes par catégories

1.2.1. Réescompte

Les intérêts courus non échus et les droits de garde des prêts sur gage sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat. Les intérêts perçus sur les opérations de placements de l'établissement sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat. Les droits de garde de l'activité de conservation d'objets d'art CC ART (anciennement Munigarde) sont également réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat.

1.2.2. Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Le règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 définit les critères du classement des créances douteuses au bilan. Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement, de façon forfaitaire, lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. La comptabilisation des créances douteuses des prêts sur gage répond aux normes réglementaires et bancaires. Les intérêts des prêts sur gage sont provisionnés à 100 %, dès le troisième mois de retard. Le capital est provisionné selon un taux forfaitaire dont la pertinence est vérifiée et ajustée si besoin est chaque semestre au regard des pertes subies sur les trois dernières années glissantes.

1.2.3. Comptes épargne souscrits par des particuliers

Les intérêts des comptes sur livret sont liquidés en fin d'année, sauf lors de la clôture du compte où ils sont arrêtés au prorata temporis de l'année en cours. Les intérêts des comptes à terme sont versés à l'échéance, sauf en cas de clôture anticipée où ils sont

versés au prorata temporis de la durée du contrat. Les intérêts courus non échus des comptes sur livret et comptes à terme sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat.

1.2.4. Opérations sur titres

Sont considérées comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Au 31.12.2018, le Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Au 31.12.2018, le Crédit Municipal de Paris détient un portefeuille d'actif liquide de haute qualité de 30 000 K€ valorisés à hauteur de 31 101 K€. Ces titres sont enregistrés à l'acquisition pour leur valeur d'achat (valeur nominale, prime d'acquisition et coupon couru). La prime d'acquisition fait l'objet d'un étalement sur la durée de détention. Au 31.12.2018, la valeur de marché est supérieure à la valeur comptable des titres et de ce fait, aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée.

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable. Au 31.12.2018, le Crédit Municipal de Paris ne détient plus de titres d'investissement.

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle. À la clôture de l'exercice, le Crédit Municipal de Paris détient 99,99 % des parts de CMP Banque, dont la valeur d'utilité est de 33 925 K€. Celle-ci tient compte d'une valeur d'utilité fondée sur le montant net des fonds propres de CMP Banque à la fin de la gestion extinctive.

1.2.5. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014.

Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière

symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé prorata temporis dans le compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant, la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert.

Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains et pertes provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions. Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés, de manière symétrique, dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts.

Le CMP ne détient aucun instrument financier à terme au 31.12.2018.

1.2.6. Congés payés

La prise des congés payés au Crédit Municipal de Paris se faisant du 1^{er} janvier au 31 mars de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés du personnel non titulaire restant à prendre au 31.12.2018 est comptabilisée, dans les charges générales d'exploitation par variation entre deux exercices.

1.2.7. Immobilisations incorporelles et corporelles

En application de l'ANC 2014-07, la méthode choisie pour évaluer les actifs a consisté à calculer la juste valeur d'un actif à la date de première application, et de la ventiler par composants. Sur la base des éléments d'actif analysés, seul l'immeuble a été identifié et valorisé par composants. Les acquisitions de l'exercice liées à cet immeuble sont ventilées selon les mêmes composants.

1.2.8. Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

- ▲ les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;
- ▲ les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

1.2.9. Engagements relatifs aux retraites et comptes épargne temps

Les engagements de retraite et les comptes épargne temps ne font l'objet d'aucun provisionnement

et ne donnent pas lieu à l'enregistrement d'engagement hors bilan.

Le CMP ne gère aucun régime à prestations définies et ne participe pas à des régimes de retraite par capitalisation. En revanche, l'employeur cotise régulièrement aux régimes de retraite selon le statut des agents concernés (pension civile Etat, CNRACL, URSSAF).

1.2.10. Modes et méthodes d'évaluation des produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

1.2.11. Engagements sociaux

Le Crédit Municipal de Paris n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement, ni aucune indemnité de fin de carrière au sein du Crédit Municipal de Paris. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions, l'établissement adhérant au CNAS.

1.2.12. Réévaluation

La réévaluation a été calculée en 1988 sur les immeubles pour une valeur de 40 M€, avec un différé d'impôts sur une durée de 44 ans.

1.2.13. Informations sur les transactions entre les parties liées

En application du règlement de l'ANC 2014-07, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'événement significatif postérieur à la date d'arrêté du 31.12.2018.

3. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ou de présentation des états financiers au cours de l'exercice écoulé.

4. NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

A. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

NATURE DES CRÉANCES (EN K€)	2018	2017
COMPTE ORDINAIRES	369 951	290 312
COMPTE ET PRÊTS À TERME	134 042	226 927
CRÉANCES RATTACHÉES	992	2 175
PRÊTS SUBORDONNÉS À TERME	10 000	10 000
CRÉANCES RATTACHÉES PRÊTS SUBORDONNÉS	19	19
TOTAL	515 004	529 433

Le volume des créances sur les établissements de crédit diminue de 2,72 % sous l'effet d'une baisse conséquente de 40,93 % du montant des encours sur les comptes et prêts à terme tandis que le volume des comptes sur livrets connaît une hausse de 27,43 %. Le maintien du concours du CMP au refinancement de CMP Banque est en nette diminution (38 M€ dont 10 M€ de prêt subordonné contre 95 M€ en 2017).

DURÉE RESTANT A COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
COMPTE ET PRÊTS À TERME (EN K€)	-	-	522	78 520	55 000	-

B. EMPLOIS DE LA CLIENTÈLE

INVENTAIRE (MONTANT NET DE PROVISIONS)

(en milliers d'euros)

NATURE DES ENCOURS (EN K€)	2018	2017
PRÊTS SUR GAGES	207 559	201 992
VALEURS NON IMPUTÉES	-	-
CRÉANCES DOUTEUSES*	6 090	4 497
CRÉANCES RATTACHÉES	8 968	8 641
TOTAL	222 617	215 130

L'encours brut des prêts sur gages est en nette augmentation (+2,75 %) et s'établit en 2018 à 207,55 M€. Le décalage de comptabilisation des règlements des ventes à 30 jours génère une augmentation du volume des créances douteuses (+35,42 %).

ÉTATS DE PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

(en milliers d'euros)

NATURE DES ENCOURS (EN K€)	ENCOURS BRUT SUR CRÉANCES DOUTEUSES	PROVISIONS	REPRISES	ENCOURS NET SUR CRÉANCES DOUTEUSES
PRÊTS SUR GAGES	7 357	1 386	118	6 089
DÉCLASSEMENT PAR CONTAGION	3 075	-	-	3 075
CRÉANCES DE PLUS DE TROIS MOIS	3 152	256	118	3 014
GAGES DOUTEUX	1 130	1 130	-	-
COMPTES DÉBITEURS	-	-	-	-
CRÉANCES RATTACHÉES	1 847	1 854	7	-
TOTAL	9 204	3 240	125	6 089

Les provisions sur gages douteux sont stables entre 2017 et 2018.

Les provisions sur les intérêts dus progressent entre 2018 et 2017 de 12,88 %.

Le risque de non-recouvrement étant mesuré à partir de la constatation des pertes effectivement enregistrées sur les gages mis en vente au cours de l'exercice courant et des trois exercices antérieurs, le taux de dépréciation calculé par le rapport des pertes constatées au montant de l'encours de prêts s'établit à 4,38 % en 2018 soit une baisse de trois points par rapport à 2017.

RÉPARTITION DES CREDITS SAINS (HORS CRÉANCES RATTACHÉES) SELON LA DURÉE RESTANT A COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D <= 1 MOIS	1 MOIS < D <= 3 MOIS	3 MOIS < D <= 6 MOIS	6 MOIS < D <= 1 AN	1 AN < D <= 5 ANS	D > 5 ANS
MONTANT (EN K€)	15 639	30 688	51 863	109 369		

C. TITRES DE PARTICIPATION ET OPÉRATIONS SUR TITRES

Ils se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)

	VALEUR BRUTE 2018	PROVISIONS SUR DÉPRÉCIATION	VALEUR NETTE 2018	VALEUR NETTE 2017
TITRES DE PARTICIPATION (EN K€)				
CMP BANQUE	84 037	50 112	33 925	33 925
SIEMP	5	-	5	5
LA PARISIENNE DE L'IMAGE	-	-	-	-
ABC MICROFINANCE	25	-	25	25
MICROFINANCE SOLIDAIRE	45	-	45	45
MICRODON SAS	50	-	50	50
CERTIFICAT D'ASSOCIÉ (EN K€)				
FGDR	59	-	59	27
TOTAL	84 221	50 112	34 109	34 077
OPÉRATIONS SUR TITRE (EN K€)				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES CÔTÉS	31 101	-	31 101	32 423
CRÉANCES RATTACHÉES	216	-	216	215
TOTAL	31 317	-	31 317	32 638

Les titres détenus par le CMP dans sa filiale CMP Banque ont fait l'objet, en 2017, d'une nouvelle dépréciation de 4 M€ permettant de prendre en compte les conséquences financières de la mise en œuvre d'une gestion externalisée du portefeuille de créances de CMP Banque. Aucune dépréciation complémentaire n'a été nécessaire en 2018.

D. IMMOBILISATIONS

Par convention, les cessions de l'exercice sont présentées en signe négatif. Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition.

(en milliers d'euros)

NATURE DES IMMOBILISATIONS (EN K€)	VALEUR BRUTE 2018	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	CESSION DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 278	236	162	-	2 880
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	40 945	-	-	-	40 945
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	-	-	-	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 946	1 285	1 022	-12	26 651
IMMOBILISATIONS EN LOCATIONS	623	-	-	-	623
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	149	277	-162	-	34
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	25	736	-1 022	-	311
TOTAL	73 966	2 534	-	-12	71 444

E. AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)

NATURE DES IMMOBILISATIONS (EN K€)	VALEUR BRUTE 2018	CESSIONS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 525	-	402	2 123
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	20 784	-	679	20 105
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	624	-	-	624
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 148	-12	1 718	17 442
IMMOBILISATIONS EN LOCATIONS	-	-	-	-
TOTAL	43 081	-12	2 799	40 294

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

NATURE DES TRAVAUX (EN K€)	DURÉE D'AMORTISSEMENT	VALEUR D'ACHAT	VALEUR NETTE 2018	VALEUR NETTE 2017
RÉNOVATION DU BÂTIMENT	15 ANS	1 373	325	350
TRAVAUX DE SÉCURITÉ	15 ANS	2 197	723	773
RÉNOVATION DE LA TOITURE	10 ANS	1 387	632	691
MOTORISATION DES ACCÈS	15 ANS	94	6	5
CHAUFFAGE, CLIMATISATION, ÉLECTRICITÉ	10 ANS	504	61	26
CABINE EDF GROUPE ÉLECTROGÈNE	20 ANS	2 234	1 992	2 108
TOTAL	-	7 789	3 739	3 953

NATURE DES IMMOBILISATIONS

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ET LOGICIELS	LINÉAIRE	3 OU 5 ANS
MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU	LINÉAIRE	3 ET 5 ANS
AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	LINÉAIRE	5, 10 15 ET 20 ANS
RÉÉVALUATION DE L'IMMEUBLE	LINÉAIRE	44 ET 50 ANS

F. COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS ACTIFS

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2018	2017
COMPTES DE RÈGLEMENTS RELATIFS AUX OPÉRATIONS SUR TITRES	-	-
DÉBITEURS DIVERS	4 531	4 411
COMPTES DE RÉGULARISATION	271	1 355
CRÉANCES RATTACHÉES	-	-
TOTAL	4 802	5 766

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel des versements attendus des commissaires-priseurs correspondant aux ventes réalisées en novembre et décembre 2018 (2,92 M€), de restitutions attendues au titre de crédits et de restitutions d'impôt (0,96 M€), de participations de collectivités territoriales au financement des activités du microcrédit (0,86 M€) et de versements attendus de locataires (0,11 M€). Enfin, au 31.12.2018, il restait à percevoir 83,8 K€ de prestations de service refacturées à CMP Banque.

G. DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)

NATURE DES CRÉANCES	2018	2017
COMPTES ET EMPRUNTS À TERME	20 000	20 000
CRÉANCES RATTACHÉES	432	432
TOTAL	20 432	20 432

Le poste est stable en 2018.

RÉPARTITION DES COMPTES ET EMPRUNTS À TERME SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
COMPTE ET EMPRUNTS À TERME (EN K€)				20 000		

H. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE ET AUTRES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2018	2017
BONS DE CAISSE	30	30
COMPTES À TERME	54 748	85 171
COMPTES SUR LIVRET	77 120	58 600
AUTRES SOMMES DUES	2 146	2 164
DETTES RATTACHÉES	1 246	2 567
TOTAL	135 290	148 532

Le Crédit Municipal de Paris distribue depuis juin 2012 des produits d'épargne aux particuliers pour diversifier ses sources de refinancement. Au 31.12.2018, ces dépôts sont constitués de comptes sur livret pour 77,12 M€ et de comptes à terme pour 54,75 M€. Les comptes à terme sont d'une durée de 12, 18, 24 mois renouvelables.

Le volume de l'encours des comptes créditeurs de la clientèle évolue à la baisse (-8,91 %) sous l'effet conjugué d'une baisse significative des comptes à terme (-35,72 %) et d'une forte augmentation des comptes sur livret (+31,6 %), en raison de la relative attractivité des taux de rémunération servis, dans le contexte actuel, nonobstant la révision de la grille de taux intervenue en 2017.

RÉPARTITION DES COMPTES ET EMPRUNTS À TERME SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
COMPTES CRÉDITEURS À TERME (EN K€)	3 958	11 019	5 550	17 018	17 203	

I. TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2018	2017
NEU CP	517 796	542 889
NEU MTN	40 000	55 000
TITRES DONNÉS EN PENSION	-	-
SOUS TOTAL	557 796	597 889
DETTES RATTACHÉES	504	94
TOTAL	558 300	597 983

RÉPARTITION DES RESSOURCES (HORS DETTES RATTACHÉES) SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

(en milliers d'euros)

DURÉE RESTANT À COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
MONTANT	115 168	224 243	94 153	114 232	10 000	0

J. COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2018	2017
CRÉDITEURS DIVERS	4 825	2 374
COMPTES DE RÉGULARISATION	89	104
TOTAL	4 914	2 478

Le compte créditeurs divers enregistre essentiellement les charges à payer fournisseur (4,09 M€), les contributions sociales à reverser aux services fiscaux (0,18 M€), les dettes des créanciers (0,25 M€).

K. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)

NATURE DES PROVISIONS	VALEUR NETTE 2018	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE 2017
PROVISIONS POUR RETRAITES	-	-	-	-
PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES	1 723	-	5	1 728
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AYANT SUPPORTÉES L'IS	-	-	-	-
PROVISIONS POUR LICENCIEMENT	-	-	-	-
PROVISIONS EXCEPTIONNELLES PSG	-	-	-	-
PROVISIONS POUR GAGES DOUTEUX	25	14	8	19
TOTAL	1 748	14	13	1 747

5. CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES (EN K€)	31/12 2018	DIVIDENDES DISTRIBUÉS	CAPITALISATION DES BONIS	COMPLÉMENT DE DOTATION	AFFECTATION DU RÉSULTAT	31/12 2017
DOTATION INITIALE	47 000			-		47 000
RÉSERVES	34 279	-	428	-	4 033	29 818
EXCÉDENTS CAPITALISÉS	22 395				4 033	18 362
BONIS CAPITALISÉS	11 884		428			11 456
ÉCART DE RÉÉVALUATION	40 119					40 119
DOTATION EN CAPITAL REÇUE	2					
REPORT À NOUVEAU	-					-
SOUS TOTAL	121 400	-	428	-	4 033	116 937
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATION ET DISTRIBUTION	4 905	-			-	4 033
TOTAL	126 305	-	428	-	4 033	120 970

Le bénéfice de l'exercice 2017 de 4 033 205,21 € a été imputé sur les réserves capitalisées.

6. NOTES SUR LE HORS BILAN

A. OPÉRATIONS SUR SWAP

Le Crédit Municipal de Paris ne détient plus de swap.

B. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

HORS BILAN (EN €)	2018	2017
ENGAGEMENTS DONNÉS	7 857 142,84	20 714 285,70
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	7 857 142,84	20 714 285,70
ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	218 359 981,43	209 754 503,54
ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	-	-
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT REÇUS	-	-
ENGAGEMENTS DE GARANTIES REÇUS DE LA CLIENTÈLE	218 359 981,43	209 754 503,54
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	-	-
TOTAL	226 217 124,27	230 468 789,24

Le Crédit Municipal de Paris a accordé à sa filiale CMP Banque une garantie à première demande sur l'emprunt directement souscrit par cette dernière auprès de l'établissement de crédit Dexia.

7. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

A. PRODUIT NET BANCAIRE

(en milliers d'euros)	2018	2017
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	2 230	3 827
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS SUR TITRES	1 838	9
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	17 956	17 394
INTÉRÊTS	15 852	15 334
COMMISSIONS	2 104	2 060
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS DU HORS BILAN	-	-
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 609	2 745
- CHARGES SUR OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	-900	-1 068
- CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-1 059	-340
- CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	-1 480	-2 176
- CHARGES SUR OPÉRATIONS DU HORS BILAN	-	-
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-166	-142
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 236	3 237
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	-1
PRODUIT NET BANCAIRE (AVANT CHARGES REFACTURÉES)	24 264	23 485
+ CHARGES REFACTURÉES INTRA-GROUPE	497	597
PRODUIT NET BANCAIRE AVEC CHARGES REFACTURÉES	24 761	24 082

En 2017, le montant des intérêts CDN étaient enregistrés en diminution des charges sur opérations financières, pour un montant de - 1 256 K€. Ces intérêts ont été présentés, en 2018, en « produits des opérations sur titres », et s'établissent à - 1 838 K€.

B. PRODUITS ACCESSOIRES

(en milliers d'euros)	2018	2017
REVENUS DES IMMEUBLES	2 029	1 884
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION (CHARGES REFACTURÉES)	440	383
AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	767	970
REFACTURATION INTRA-GROUPE	299	315
LOYER PERÇU DE CMP BANQUE	198	281
TOTAL	3 733	3 833

C. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2018	2017
CHARGES DE PERSONNEL	8 533	7 607
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	5 582	4 846
CHARGES SOCIALES	2 358	2 247
CHARGES FISCALES	593	514
IMPÔTS ET TAXES	625	402
SERVICES EXTÉRIEURS	23	25
LOCATION	14	15
RÉMUNÉRATION D'INTERMÉDIAIRES	-	-
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	9	10
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	5 645	5 364
ENTRETIEN-RÉPARATION-FOURNITURES	1 835	1 532
HONORAIRES EXTÉRIEURS	1 309	1 185
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	2 501	2 647
REFACTURATION INTRA-GROUPE	111	501
TOTAL	14 937	13 899

D. COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	2018	2017
COÛT DU RISQUE		
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	-401	-437
DOTATION NETTE SUR CRÉANCES DOUTEUSES	-351	-292
MOINS VALUES SUR VENTES	-36	-32
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES	-	-113
PERTES EXCEPTIONNELLES	-	-
PERTES SUR CRÉANCES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	-14	-
PERTES SUR CRÉANCES IRRECOUVRABLES NON COUVERTES PAR PROVISIONS	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	158	178
DOTATIONS NETTES SUR CRÉANCES DOUTEUSES D'EXPLOITATION - TIERS	-	-
DOTATION NETTE SUR FRNG	-	-
REPRISES DE PROVISIONS	158	178
TOTAL	-243	-259

Par convention, les postes du coût du risque en charges sont présentés en signe négatif.

E. SYNTHÈSE DES PROVISIONS

(en milliers d'euros)

SYNTHÈSE DES PROVISIONS	PROVISIONS 2018	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS 2017
PROVISIONS ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT	-	-	-	-
PROVISIONS CLIENTS	3 115	310	125	2 930
PROVISIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	-	-	-	-
PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION	50 112	-	-	50 112
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS D'ACTIF IMMOBILISÉ	-	-	-	-
PROVISIONS DÉBITEURS DIVERS	64	42	35	57
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 748	13	14	1 747
TOTAL	55 039	365	174	54 846

F. ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

(en milliers d'euros)

NATURE DES COMPTES	2018	2017
CHARGES EXCEPTIONNELLES	172	95
MOINS VALUES SUR CESSION ACTIFS	-	-
TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	21	43
INDEMNITÉS POUR GAGES DÉTÉRIORÉS	17	10
AUTRES PERTES EXCEPTIONNELLES	134	42
PRODUITS EXCEPTIONNELS	90	52
MANDATS ANNULÉS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	35	5
RECOUVREMENTS APRÈS ADMISSION NON VALEUR	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	55	47
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-82	-43

G. RÉGIME FISCAL

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 28 % pour les premiers 500 K€ de résultat fiscal et 33,1/3 % pour le reste ; le poste inclut également la contribution sociale sur les bénéfices à 3,30 %.

	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	RÉSULTAT APRES IMPÔTS
RÉSULTAT COURANT	6 779 240	1 790 656	4 988 584
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-83 146	-	-83 146
RÉSULTAT NET	6 696 094	1 790 656	4 905 437

Le Crédit Municipal de Paris est la société consolidante du Groupe Crédit Municipal de Paris. À ce titre, l'établissement fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale auquel participe sa filiale CMP Banque. L'ajustement d'impôt sur les sociétés, après calcul de l'intégration fiscale, est conservé par la société mère. Une convention a été signée entre le Crédit Municipal de Paris et CMP Banque pour formaliser cette intégration fiscale. L'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2018 pour une nouvelle période de 5 ans.

Son évolution interannuelle résulte

- ▲ de la performance économique de chacune des entités,
- ▲ de la mise en gestion extinctive de la filiale qui autorise par ailleurs certaines déductibilités du résultat fiscal.

Ainsi,

- ▲ S'agissant de l'EPA, en 2018, le résultat net avant impôt est de 6 779 K€ ;
- ▲ S'agissant de CMP Banque, le résultat net avant impôt est de 319 K€ ;
- ▲ Au niveau du groupe CMP, pour 2018, le résultat net avant impôt s'établit à 7 085 K€ et le résultat fiscal à 6 851 K€ générant un montant d'IS de 2 306 K€.

H. CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, le Crédit Municipal de Paris a bénéficié en 2017 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité.

CICE	2018	2017
MONTANT	216 610	232 207

Le montant du CICE 2017 a été utilisé pour les travaux de rénovation et de déménagement du service CC ART ainsi que pour poursuite des travaux de mise aux normes de sécurité du sous-sol.

8. AUTRES INFORMATIONS

A. EFFECTIFS

Au 31.12.2018, le nombre d'effectif pourvu est de 142 agents et 128,5 en ETP.

B. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Au 31.12.2018, le volume d'heures mobilisables au titre du Compte personnel de formation s'établit à 14 100.

C. RÉMUNÉRATIONS

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

D. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT EN € HT	KPMG	GRANT THORNTON	TOTAL
AUDIT MAISON MÈRE	45 000	45 000	90 000
SERVICE AUTRE QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES	0	0	0
TOTAL	45 000	45 000	90 000

E. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2018 aux réserves à hauteur de 4 775 408 € et en report à nouveau à hauteur de 150 K€.

9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE FILIALE ET PARTICIPATION DONT LA VALEUR EXCEDE 1 % DU CAPITAL ASTREINTE À LA PUBLICATION	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENUE (EN %)	RÉSULTATS (BÉNÉFICES OU PERTES DU DERNIER EXERCICE CLOS EN K€)
FILIALES DÉTENUES À PLUS DE 50 % CMP BANQUE 55, RUE DES FRANCS BOURGEOIS 75004 PARIS SIREN N° B 451 309 728 CODE CIB : 50140 A PARTICIPATIONS DÉTENUES ENTRE 10 ET 50 % NÉANT	84 037		99,99	319

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	FILIALES		PARTICIPATIONS	
	FRANÇAISES	ETRANGÈRES	FRANÇAISES	ETRANGÈRES
VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS :				
BRUTE	84 037	-	185	-
NETTE	33 925	-	185	-
MONTANT DES PRÊTS ET AVANCES ACCORDÉS	20 000	-	-	-
MONTANTS DES PRÊTS SUBORDONNÉS	10 000	-	-	-
MONTANT DES ENGAGEMENTS ET AVALS DONNÉS	10 357	-	-	-
MONTANT DES DIVIDENDES ENCAISSÉS	-	-	-	-

Une convention cadre du groupement de moyens du CMP signée le 16 octobre 2007 entre le Crédit Municipal de Paris et sa filiale CMP Banque définit les modalités de fonctionnement de ce groupement en précisant la nature et le contenu des missions assurées par chacune des entités pour le compte du groupement.



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQ 10
2 Avenue Montmirail
CS 83056
92003 Paris La Défense Cedex
France



GRANT THORNTON
26 Rue du Pont
92003 Neuilly-sur-Seine
France

Crédit Municipal de Paris - Etablissement Public Administratif (E.P.A.)

Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris
Capital social : € 47 000 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'attention du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.).

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Conseils d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 53/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-8 et R.923-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives ou, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'état des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'examinons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation détenus par le Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) dans sa filiale sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité, fondée sur la juste valeur économique de CMP - Banque au terme de la gestion extinctive de l'établissement (cf. Note 1.2.4 de l'annexe).

Nous avons considéré l'estimation du montant de la dépréciation des titres de participation CMP-Banque comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- recours important au jugement de la direction ;
- sensibilité de la détermination de la juste valeur économique de CMP - Banque aux scénarios de gestion externalisée, établis par la direction dans le cadre de la poursuite de la gestion extinctive de la banque, aux hypothèses de calcul utilisées ainsi qu'aux paramètres de marché ;
- risque d'incidence matérielle sur les résultats de l'établissement.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées nos travaux ont consisté à apprécier la pertinence de la valeur d'utilité retenue et à vérifier le calcul du montant de la dépréciation constatée.

Nous avons évalué le caractère raisonnable des principales hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la juste valeur économique de CMP - Banque sur la base des projections financières réalisées selon différents scénarios de gestion externalisée issus des plans stratégiques établis par le management.

Nous avons vérifié que la note annexe 4.0 donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) par vos Conseils d'Orientation et de Surveillance du 2 janvier 2007 pour le cabinet KPMG S.A. et du 23 mai 2013 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG S.A. était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 6^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, qui celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qui lui sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ultérieures pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une qualification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 29 mars 2019

KPMG S.A.

GRANT THORNTON



Ulrich Earfat
Associé



Hervé Grandin
Associé

Rapport de Gestion

CMP BANQUE

Au cours de l'exercice 2018, troisième année de pilotage de la gestion extinctive de l'activité, CMP Banque a préparé et réalisé, dans le cadre du projet DERAÏN, l'externalisation de l'ensemble de ses activités résiduelles, suite au mandat donné au Directeur général de CMP Banque par le Conseil d'Administration du 13 février 2018.

A l'issue d'un processus de consultation et d'appel d'offres, la gestion du portefeuille de crédits a été confiée à EOS France. Cette opération d'externalisation est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2018. Le cabinet Mazars a été retenu pour prendre en charge à compter du 1^{er} janvier 2019 la comptabilité, la fiscalité, le reporting réglementaire et la gestion sociale. La maîtrise opérationnelle et financière de cette gestion extinctive permet d'afficher, au-delà de nos prévisions, un résultat comptable bénéficiaire à hauteur de 319 K€ après la constitution de nouvelles provisions, pour un montant de 1,37 M€, dont 1,14 M€ dédiés à la couverture du risque du portefeuille de crédits. Pour rappel, la situation de l'encours du portefeuille s'établissait à 132,91 M€ au 31/12/2017.

L'ACTIVITÉ EN 2018

Les comptes 2018 de CMP Banque confirment le contrôle des impacts financiers liés à la réalisation de cette gestion extinctive, démarrée avec l'arrêt des activités commerciales

et bancaires dès mi-septembre 2015 et poursuivie par les cessions des actifs les plus risqués et les moins performants réalisées en décembre 2015, en juillet 2016 et en juin 2017.

Pour la clôture des comptes annuels, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2018 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

En outre, CMP Banque pourra bénéficier tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère. La convention fiscale entre CMP Banque et le Crédit Municipal de Paris est également maintenue sur la période.

Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille ainsi que la cession du portefeuille des créances risquées et non performantes et des flux mensuels des créances douteuses et en surendettement.

COMPTE DE RÉSULTAT 2018

Compte de résultat au 31.12.2018 (en M€)

EN M€	COMPTES 2018 FORMAT PUBLIABLE	COMPTES 2018 VERSION ANALYTIQUE	VARIATION V. PUBLIABLE / V. ANALYTIQUE	COMPTES 2017 FORMAT PUBLIABLE
PRODUIT NET BANCAIRE	9,157	9,157	0,000	11,669
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (*)	-4,968	-4,517	0,451	-6,451
COÛT DU RISQUE	-3,870	-4,321	-0,451	-10,256
RÉSULTAT NET	0,319	0,319	0,000	-5,038

(*) y inclus les moins-values sur actifs immobilisés & crédit CICE pour -0,175 M€

NB : Le tableau ci-dessous présente une version analytique du compte de résultat où les reprises de provisions correspondantes aux dépenses relatives à la mise en œuvre de l'externalisation de la gestion du portefeuille de crédit, pour lesquelles une provision avait été constituée dans les comptes 2017 (Projet Deraïn), ont été reclassées au niveau des charges correspondantes de manière à assurer une meilleure comparaison du niveau des charges générales d'exploitation entre 2017 et 2018. Les commentaires présentés ci-après sur les charges d'exploitation comme sur le coût du risque s'appuient sur cette version analytique.

LE PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Au 31 décembre 2018, le PNB atteint 9,15 M€, dont 7,10 M€ au titre de la marge d'intérêts.

Les intérêts perçus sur les crédits s'établissent à 7,09 M€ en baisse de 39 % par rapport à 2017 compte tenu de l'amortissement des encours et des remboursements anticipés. Les charges de refinancement s'élèvent à 1,84 M€ en diminution de 28 % par rapport à l'année précédente.

Les commissions nettes sont arrêtées à 1,98 M€, soit une très légère baisse de 5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette quasi stabilité s'explique par une hausse significative des commissions reçues au titre des contrats d'assurance groupe, soit 1,46 M€.

LES FRAIS GÉNÉRAUX

À 4,51 M€, les charges générales d'exploitation (y inclus les dotations aux amortissements), comme pour l'exercice précédent, diminuent sensiblement (-33 %).

Cette évolution correspond à une réduction de l'ensemble des coûts de structure et de fonctionnement de la banque en lien avec la gestion externalisée. Nous observons aussi :

- ▲ Une diminution des frais de personnel de 44 % avec un effectif salarié qui passe de 21 personnes à fin 2017 à 11 fin 2018, après le départ de 10 collaborateurs durant l'année 2018,
- ▲ Une poursuite de la baisse des charges générales d'exploitation (dont les amortissements et les refacturations intra-groupe, hors frais de personnel) de 35,9 %.

LE COÛT DU RISQUE

Le coût du risque s'établit à 4,32 M€, légèrement au-delà de nos prévisions (4,09 M€) et en forte baisse par rapport à 2017 (- 58 %).

La principale composante de ce coût du risque est liée au résultat de la cession mensuelle des nouveaux flux de créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et de créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif :

- ▲ En 2018, les cessions mensuelles à CREDINVEST ont représenté 248 dossiers pour une assiette brute de 4,27 M€ et provisionnés à hauteur de 2,30 M€. Elles ont généré une moins value comptable de 0,19 M€. La provision pour clause de garantie comptabilisée à fin 2018 s'établit à 0,06 M€.

- ▲ Les dotations sur créances douteuses (présentant des impayés compris entre 90 et 180 jours) et les dossiers en procédure de recevabilité Banque de France s'élèvent à 2,35 M€ pour l'exercice 2018, dont 2,30 M€ affectés aux flux cédés mensuellement et intégrés dans le calcul de la moins-value comptable.

Les pertes nettes relatives aux créances irrécouvrables et aux procédures de rétablissement personnel prononcées par les Commissions de surendettement atteignent 0,04 M€.

La constitution d'une nouvelle provision pour un montant de 1,14 M€ et destinée à améliorer la couverture de notre portefeuille de crédits sains non garantis sachant que le taux constaté de passage en douteux est proche de 7 %.

Au final, le taux moyen de provisionnement des créances douteuses s'établit à 58,31 % à fin 2018 pour 64,40 % à fin 2017 (intérêts de retard inclus). Hors intérêts de retard, le taux moyen de dépréciation sur créances douteuses s'établit à 57,8 % à fin 2018 pour 52,2 % à fin 2017.

RÉSULTAT NET

L'année 2018 fait apparaître un bénéfice de 0,31 M€.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice, soit 318 987,80 euros en report à nouveau.

Il est rappelé que 0 € de dividende a été versé aux actionnaires au titre des 3 derniers exercices précédents.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES ET DU RATIO DE SOLVABILITÉ

Au 31 décembre 2018, Le ratio sur fonds propres de base est passé de 28,46 % à fin 2017 à 45,92 % à fin 2018. Le ratio sur fonds propres totaux, intégrant les 10 M€ d'emprunt subordonné, s'établit à 57,22 % à fin 2018 versus 35,62 % à fin 2017 pour un seuil fixé à 9,875 % par l'ACPR.

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres de CMP Banque s'élèvent à 40,645 M€ (hors emprunt subordonné) et sont inférieurs à la moitié du capital social qui est de 84,037 M€.

Le plan d'affaires au titre de l'exercice 2019 montre un niveau de fonds propres réglementaires suffisant par rapport aux règles de la CRD4.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

La participation des salariés au capital social du 31 décembre 2018 est égale à zéro. Aucune action de CMP Banque n'est détenue par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2018

L'exercice 2019 sera pleinement consacré à la supervision opérationnelle et au suivi des 2 prestataires EOS France et Mazars. Ils assureront respectivement la gestion externalisée du portefeuille sain résiduel et l'externalisation des activités comptables et fiscales, du traitement des états réglementaires et de la paie.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT & ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La banque n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement. De même, la banque n'est pas à ce jour engagée dans des actions de développement durable.

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, CMP Banque bénéficie depuis 2013 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité. Le crédit d'impôt généré en 2017 pour 29,6 K€ a été utilisé sur l'exercice 2018 pour des dépenses de mise à niveau du système d'information.

CONCLUSION

L'exercice 2018 marque une nouvelle étape dans le pilotage de la gestion extinctive de CMP Banque avec la mise en œuvre opérationnelle de l'externalisation de l'ensemble de ses activités résiduelles.

Au niveau RH, comme prévu, la principale conséquence de l'externalisation globale sera la suppression de la quasi-totalité des postes tenus par les 11 salariés restants de la banque. L'un des principaux objectifs de cette gestion extinctive est l'accompagnement des salariés de CMP Banque dans leur repositionnement. Ainsi, à fin décembre 2018, 110 collaborateurs sur un total de 121 ont quitté CMP Banque dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi. Parmi eux, 100 ont retrouvé un nouvel horizon professionnel dont 33 auprès de la Ville de Paris et du Crédit Municipal de Paris.

CMP Banque étant un établissement bancaire, une direction générale effective sera maintenue pour répondre aux obligations du code monétaire et financier. La direction générale s'appuiera sur un dispositif ad hoc de pilotage assuré par le CMP, dont le pivot sera la direction financière.

Le résultat financier de l'exercice 2018 confirme la très bonne maîtrise du coût de cette gestion extinctive avec :

- ▲ un résultat cumulé des exercices 2016, 2017 et 2018 aboutissant à une perte limitée, soit -0,70 M€,
- ▲ la capacité d'améliorer la couverture du risque de l'encours des crédits sains non garantis,
- ▲ un ajustement réussi et efficace des coûts de structure et de fonctionnement de la banque.

Cette performance dans le contexte difficile et délicat d'une gestion extinctive, revient à la Direction générale de CMP Banque, par la qualité et l'engagement de son management et par son implication dans la réalisation des projets. Les collaborateurs de CMP Banque contribuent aussi à ce résultat avec une participation efficace et professionnelle dans le déroulement des travaux.

Le plan d'affaires actualisé avec la prise en compte des résultats 2018 et l'externalisation des activités de la banque conforte et confirme le fait que le coût global de cette gestion extinctive n'aboutirait pas à un besoin complémentaire d'apport financier.

Avec le support du Conseil d'Administration et du Crédit Municipal de Paris, la Direction générale de CMP Banque va examiner des solutions qui permettraient de solliciter une demande de retrait de l'agrément bancaire tout en conservant le schéma d'externalisation. C'est la raison pour laquelle le compte de résultat de l'exercice 2018 comprend une provision de 0,23 M€ pour un projet de titrisation.

L'hypothèse de cession du portefeuille résiduel entre 2020 et 2023, retenue dans le plan d'affaires d'origine demeure une option. Il convient de souligner que la taille prévisionnelle du portefeuille sain serait de l'ordre de 44 M€ à fin 2019 et de 24 M€ fin 2020.

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration de CMP Banque comprend 6 administrateurs dont une personne morale, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire à 99,99 % de CMP Banque.

En tant que personne morale et conformément aux statuts de CMP Banque, le Crédit Municipal de Paris a désigné un représentant permanent en la personne de son Directeur Général.

Ce dernier est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mars 2017 pour une durée de 4 ans qui expirera à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Le Directeur Général de CMP Banque est mandataire social et est nommé par le Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans renouvelable. Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a renouvelé le mandat de l'actuel Directeur Général avec date d'effet au 19 janvier 2018 pour une durée de 3 ans renouvelable conformément aux statuts de CMP Banque.

La liste des administrateurs et mandataires sociaux de CMP Banque et de leur(s) autres(s) mandat(s) figure en annexe 1.

ANNEXE 1 : LISTE DES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE CMP BANQUE ET DE LEUR(S) AUTRES(S) MANDAT(S) - MARS 2019

M. FRÉDÉRIC MAUGET

Directeur Général du Crédit Municipal de Paris
Représentant Permanent du Crédit Municipal de Paris

M. JEAN PHILIPPE BRINET

Président du conseil d'administration de CMP Banque

M. JEAN PAUL ESCANDE

Administrateur de CMP Banque
CIC Sud Ouest : Administrateur et censeur
Schröder et Schyler S.A. : Président du conseil

MME VALÉRIE DE BREM

Administratrice de CMP Banque
Élogie-Siemp : Directrice Générale
Soreqa : Directrice Générale

M. OLIVIER PASTRE

Administrateur de CMP Banque
IM. Bank (Tunis) : Président du conseil
CA Indosuez Gestion : Administrateur

M. JEAN MARC MAURY

Administrateur de CMP Banque

M. PHILIPPE ZAMARON

Directeur Général de CMP Banque, mandataire social

ANNEXE 2 : DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

ARTICLE D. 441 I. - 1° DU CODE DE COMMERCE : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE						
	0 JOUR (INDICATIF)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
(A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT						
NOMBRES DE FACTURES CONCERNÉES	22	2	-	-	1	3
MONTANT TOTAL DES FACTURES CONCERNÉES (TTC - EN K€)	92	8	-	-	-	8
POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL DES ACHATS TTC DE L'EXERCICE	92,31 %	99,30 %	0,00 %	0,00 %	0,70 %	100 %
POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE						
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
NOMBRE DE FACTURES EXCLUES	NEANT					
MONTANT TOTAL DES FACTURES EXCLUES	NEANT					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
DÉLAIS DE PAIEMENT UTILISÉS POUR LE CALCUL DES RETARDS DE PAIEMENT	- DÉLAIS LÉGAUX : 30 JOURS À COMPTER DE LA DATE DE LA FACTURE					

ARTICLE D. 441 I. - 2° DU CODE DE COMMERCE : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE						
	0 JOUR (INDICATIF)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
(A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT						
NOMBRES DE FACTURES CONCERNÉES	NEANT					
MONTANT TOTAL DES FACTURES CONCERNÉES (TTC - EN K€)	NEANT					
POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL DES ACHATS TTC DE L'EXERCICE	NEANT					
POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE	NEANT					
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
NOMBRE DE FACTURES EXCLUES	NEANT					
MONTANT TOTAL DES FACTURES EXCLUES	NEANT					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
DÉLAIS DE PAIEMENT UTILISÉS POUR LE CALCUL DES RETARDS DE PAIEMENT	NEANT					

ARTICLE D. 441-II : FACTURES REÇUES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT AU COURS DE L'EXERCICE						
	0 JOUR (INDICATIF)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
(A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT						
NOMBRES DE FACTURES CONCERNÉES	395	36	13	9	22	80
MONTANT TOTAL DES FACTURES CONCERNÉES (TTC - EN K€)	2 146	185	30	35	30	280
POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL DES ACHATS TTC DE L'EXERCICE	88,46 %	66,01 %	10,57 %	12,53 %	10,88 %	100 %
POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE						
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
NOMBRE DE FACTURES EXCLUES	NEANT					
MONTANT TOTAL DES FACTURES EXCLUES	NEANT					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
DÉLAIS DE PAIEMENT UTILISÉS POUR LE CALCUL DES RETARDS DE PAIEMENT	DÉLAIS LÉGAUX : 30 JOURS À COMPTER DE LA DATE DE LA FACTURE					

ARTICLE D. 441-II : FACTURES ÉMISES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT AU COURS DE L'EXERCICE						
	0 JOUR (INDICATIF)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
(A) TRANCHE DE RETARD DE PAIEMENT						
NOMBRES DE FACTURES CONCERNÉES	NEANT					
MONTANT TOTAL DES FACTURES CONCERNÉES (TTC - EN K€)	NEANT					
POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL DES ACHATS TTC DE L'EXERCICE	NEANT					
POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE	NEANT					
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
NOMBRE DE FACTURES EXCLUES	NEANT					
MONTANT TOTAL DES FACTURES EXCLUES	NEANT					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
DÉLAIS DE PAIEMENT UTILISÉS POUR LE CALCUL DES RETARDS DE PAIEMENT	NEANT					

Les opérations de banque et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations reportées dans les délais de paiement des clients.

ANNEXE 3 : RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (EN EUROS)	2014	2015	2016	2017	2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
CAPITAL SOCIAL	60 037 000,00	84 037 000,00	84 037 000,00	84 037 000,00	84 037 000,00
NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES EXISTANTES	6 003 700	8 403 700	8 403 700	8 403 700	8 403 700
NBRE D'ACTIONNAIRES À DIVIDENDE PRIORITAIRE (SANS DROIT DE VOTE) EXISTANTES	0	0	0	0	0
NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONNAIRES FUTURES À CRÉER	0	0	0	0	0
PAR CONVERSION D'OBLIGATIONS	0	0	0	0	0
PAR EXERCICE DE SOUSCRIPTION	0	0	0	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
CHIFFRES D'AFFAIRES HORS TAXES (PNB)	18 968 915,26	15 760 241,56	18 487 622,16	11 669 454,27	9 156 639,41
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, PARTICIPATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 171 281,59	-16 157 907,49	11 178 967,89	6 079 383,64	5 103 103,04
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	189 432,00	160 000,00	39 580,00	29 591,00	12 731,31
PARTICIPATION DES SALARIÉS DUE AU TITRE DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT, PARTICIPATION DES SALARIÉS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-3 200 676,20	-24 485 722,82	4 014 705,51	-5 037 814,82	318 987,80
RÉSULTAT DISTRIBUÉ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT PAR ACTION					
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT, PARTICIPATION DES SALARIÉS ET MAIS AVANT DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	0,73	-1,90	1,33	0,73	0,61
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT, PARTICIPATION DES SALARIÉS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-0,53	-2,91	0,48	-0,60	0,04
DIVIDENDE ATTRIBUÉ À CHAQUE ACTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
EFFECTIF MOYEN DES SALARIÉS EMPLOYÉS PDT L'EXERCICE	123	122	48	32	17
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE (*)	6 411 339,86	4 483 186,47	2 147 981,32	1 559 415,47	960 335,84
MONTANT DES SOMMES VERSÉES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX (SÉCURITÉ SOCIALE, ŒUVRES SOCIALES)	3 284 172,17	2 496 801,30	667 377,46	603 768,99	12 036,51

(*) Compte tenu du contexte de gestion extinctive, et pour comparer les données à périmètre constant, les indemnités de licenciement sont exclues de la masse salariale. Pour information, en 2018, la masse salariale intégrant les indemnités de licenciement liées à la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) s'établit à 1 853 793,81 euros.

ANNEXE 4 : INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RATIO DE FONDS PROPRES

Détermination des fonds propres - État de synthèse du ratio de solvabilité

ÉTAT CA	31 décembre 2018
FONDS PROPRES DE BASE	40 645
CAPITAL	84 037
+/- RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU	-44 460
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	1 068
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES	
EMPRUNT SUBORDONNÉ CMP	10 000
1. TOTAL DES FONDS PROPRES	50 645

2. EXIGENCES DE FONDS PROPRES	TOTAL EX. BRUTES	TOTAL EX. NETTES	TOTAL PONDÉRÉ	EXIGENCES FP
2.1 APPROCHE STANDARD DU RISQUE DE CRÉDIT				
2.1.1 ADM. CENTRALES & BQUES CENTRALES	3	3	0	0
2.1.2 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	11 390	11 390	2 278	182
2.1.3 ENTREPRISES	0	0	0	0
2.1.4 CLIENTÈLE DE DÉTAIL	79 879	79 879	59 909	4 793
2.1.5 EXPOSITIONS EN DÉFAUT	4 368	1 821	1 821	146
2.1.6 ACTIONS	0	0	0	0
2.1.7 AUTRES ACTIFS	1 521	1 429	1 429	114
SOUS-TOTAL 1	97 161	94 522	65 438	5 235
HORS-BILAN	0	0	0	0
SOUS-TOTAL 2	97 161	94 522	65 438	5 235
2.2 APPROCHE DE BASE DU RISQUE OPÉRATIONNEL			23 066	1 845
2. MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE / TOTAL DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES			88 503	7 080

3. RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES DE BASE 45,92 %

RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES TOTAUX 57,22 %

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME - LCR

Le ratio de liquidité à court terme - LCR s'établit à 2923240 % au 31-12-2018 pour une exigence fixée à 100 %.

ÉTATS FINANCIERS

BILAN

(en euros)

ACTIF	31.12.2018	31.12.2017
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	2 923,24	671 175,39
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	11 389 749,28	35 209 295,44
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	81 836 074,99	132 915 154,77
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	0,00	0,00
PARTICIPATIONS ET ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	0,00	20 090,62
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
CRÉDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	857 197,29
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	257 599,70
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ	0,00	0,00
ACTIONS PROPRES	0,00	0,00
AUTRES ACTIFS	288 463,92	527 096,01
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 004 946,46	1 076 559,86
TOTAL	94 522 157,89	171 534 169,08

PASSIF	31.12.2018	31.12.2017
BANQUES CENTRALES, C.C.P.	0,00	0,00
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	36 601 958,45	107 117 317,09
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	883 226,93	1 095 846,07
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	0,00	0,00
AUTRES PASSIFS	786 995,08	5 346 291,87
COMPTES DE RÉGULARISATIONS	644 349,77	990 607,11
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 622 174,63	6 319 641,71
DETTES SUBORDONNÉES	10 019 444,44	10 019 444,44
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	1 067 676,75	1 067 676,75
CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.	39 896 331,84	39 577 344,04
CAPITAL SOUSCRIT	84 037 000,00	84 037 000,00
PRIMES D'ÉMISSION	0,00	0,00
RÉSERVES	129 705,44	129 705,44
ECARTS DE RÉÉVALUATION	0,00	0,00
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBV. D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
REPORT À NOUVEAU (+ / -)	-44 589 361,40	-39 551 546,58
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)	318 987,80	-5 037 814,82
TOTAL	94 522 157,89	171 534 169,08

HORS BILAN	31.12.2018	31.12.2017
ENGAGEMENTS DONNÉS	0,00	29 138,28
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	0,00	0,00
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	0,00	29 138,28
ENGAGEMENTS REÇUS	89 676 404,00	114 508 112,73
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	0,00	0,00
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	89 676 404,00	114 508 112,73

COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	31.12.2018	31.12.2017
+ INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	7 376 334,31	11 691 539,92
- INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-273 109,18	-2 553 548,85
+ / - PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL & ASSIMILÉS	0,00	0,00
+ REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	0,00	0,00
+ COMMISSIONS (PRODUITS)	920 650,20	1 790 297,34
- COMMISSIONS (CHARGES)	-403 710,31	-583 812,02
+ / - GAINS OU PERTES SUR OP. DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	0,00	0,00
+ / - GAINS OU PERTES SUR OP. DES PORTEF. D'INVESTISSEMENT & ASS.	0,00	-42 339,61
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 580 210,90	1 425 331,66
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-43 736,51	-58 014,17
PRODUIT NET BANCAIRE	9 156 639,41	11 669 454,27
- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-3 865 883,97	-5 590 070,63
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROV. S/IMMOBILISATIONS	-927 144,59	-890 749,08
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 363 610,85	5 188 634,56
+ / - COÛT DU RISQUE	-3 869 701,96	-10 256 040,38
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	493 908,89	-5 067 405,82
+ / - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-187 652,40	0,00
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	306 256,49	-5 067 405,82
+ / - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00
- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	12 731,31	29 591,00
+ / - DOTATIONS / REPRISES DE F.R.B.G. ET PROV. RÉGLEMENTÉES	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	318 987,80	-5 037 814,82

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018

1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de CMP Banque sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par l'Autorité des Normes Comptables, notamment le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 novembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

1.1. Faits caractéristiques & événements significatifs

Les conseils d'administration de CMP Banque des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur Général pour lancer la mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de l'activité dont les effets s'échelonneront dans le temps. Depuis 2015, les principaux effets de la mise en œuvre de la gestion extinctive sont :

Sur le plan opérationnel :

▲ l'arrêt de la commercialisation de produits et services à compter de septembre 2015 et la fermeture des agences commerciales mise en œuvre à partir de 2016 et jusqu'à fin 2017,

▲ l'arrêt du traitement des opérations de gestion des produits bancaires (activité de gestion de comptes à vue et comptes d'épargne) survenu au cours du 1^{er} semestre 2016,

▲ les cessions conclues, en décembre 2015, pour le portefeuille sain des ouvertures de crédits hypothécaires (OCH) et en juillet 2016 pour la quasi-totalité du portefeuille douteux compromis des OCH,

▲ la cession au 28 juin 2017 de la totalité des encours risqués et non performants identifiés au 31.12.2016 (créances douteuses, douteuses compromises et plans de surendettement) et à compter du 1^{er} janvier 2017, la cession mensuelle des nouveaux flux de créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et de créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif.

▲ l'externalisation auprès d'un partenaire spécialisé de la gestion du portefeuille résiduel des crédits pour les relations clients et la relance des échéances impayées à compter du 1^{er} octobre 2018. Une migration informatique des données de gestion au 30 septembre 2018 a été opérée. Sur le dernier trimestre 2018, la comptabilité a été assurée par CMP Banque sur la base d'écritures manuelles.

Sur le plan organisationnel et social :

▲ la négociation et mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs avec des départs échelonnés, à l'origine, entre début 2016 et fin 2020,

▲ après obtention de la validation de la DIRECCTE sur le plan de sauvegarde de l'emploi, le conseil d'administration du 09 décembre 2015 a acté la mise en œuvre des premiers licenciements début 2016, ▲ au 31 décembre 2018, 110 collaborateurs sur un total de 121 (hors mandataire social) au 31-12-2015 ont quitté CMP Banque dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi.

Sur le plan juridique :

▲ Il a été décidé de ne pas enclencher, à ce stade, le processus de retrait d'agrément bancaire envisagé initialement, afin de maintenir un accès au FICP (fichier des incidents de paiements des crédits aux particuliers) pour la gestion des créances dont CMP Banque est propriétaire.

Pour la clôture des comptes annuels, dans ce contexte, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2018 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation.

Le plan d'affaires qui a été élaboré, au titre de cette période de gestion extinctive, a pris en compte l'écoulement normalement attendu des encours de crédits intégrant des données historiques issues de la gestion du portefeuille. Il prévoit également que CMP Banque bénéficie tout au long de la période de gestion extinctive du refinancement de sa maison-mère, le Crédit Municipal de Paris.

Les évolutions en 2018 des provisions comptabilisées sur l'exercice 2015 pour la mise en œuvre de la gestion extinctive sont présentées en Notes sur le bilan – Note K – page 12, et Notes sur le compte de résultat – Note A – page 15, Note B – page 16.

1.2. Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2017.

1.3. Opérations avec la clientèle : traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientèle sont composées :

▲ à l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

▲ au passif, les autres sommes dues sont corrélées aux encours de crédits et représentent les fonds reçus des clients, en attente d'identification et d'imputation sur les dossiers de crédits pour le règlement d'échéances impayées ou en cas de remboursement anticipé des créances.

Pour le traitement du risque de crédit, CMP Banque applique le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 novembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

1.3.1. Classification des encours de crédits à la clientèle

Depuis le 1^{er} janvier 2017, CMP Banque procède à la cession mensuelle des créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et des créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif.

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne perçoive pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont des créances dont le recouvrement est irrémédiablement compromis et ne répondent pas aux critères d'éligibilité à la cession de créances.

CMP Banque ne comptabilise plus de créances restructurées à des conditions hors marché, du fait de la situation financière d'un débiteur. Les dossiers faisant l'objet d'une demande de traitement de surendettement (dite phase de recevabilité) sont identifiés dans le système d'information, déclassés en encours douteux et cédés à l'homologation du plan.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.

1.3.2. Segmentation des encours

Compte tenu de la spécialisation de CMP Banque dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, l'établissement procède à une segmentation de ces encours fondée sur la nature des prêts distribués.

Il n'est pas fait usage de systèmes de notation interne.

1.3.3. Prise en compte des instruments de réduction des risques

CMP Banque ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financières.

1.3.4. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

Depuis la mise en œuvre du contrat-cadre de cession des créances douteuses présentant plus de 180 jours d'impayés et des créances faisant l'objet d'un plan homologué par la Commission de Surendettement, CMP Banque applique des taux de dépréciation sur la base des taux moyens de perte observés en 2018 par nature de créance :

Pour les créances entrant dans le champ d'application du contrat-cadre de cession :

▲ un taux de dépréciation est appliqué sur les créances douteuses de 90 j à 180 j correspondant au taux moyen de pertes observé sur les cessions de créances de même nature réalisées en 2018 ;

▲ un taux de dépréciation correspondant au taux moyen de pertes observé lors de la cession des plans de surendettement homologués en 2018

Les créances douteuses compromises sont déduites et intégralement provisionnées dans l'attente du passage à pertes.

Compte tenu des délais pris en compte pour les cessions de créances douteuses et de surendettement, il n'est pas calculé de complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation.

1.3.5. Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

La moins-value de cession correspondant à la différence calculée entre la valeur nette comptable des créances cédées et le prix d'acquisition est comptabilisée en compte de résultat, sous la rubrique « Coût du risque ».

1.4. Traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours

CMP Banque applique le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 novembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement font l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

CMP Banque a opté pour la méthode alternative d'étalement au prorata du capital restant dû.

1.5. Opérations sur titres

Sont considérés comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois.

Au 31.12.2018, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres. Les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Au 31.12.2018, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts.

Au 31.12.2018, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise.

Au 31.12.2018, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

1.6. Opérations sur instruments financiers à terme et autres expositions de dérivés de crédit

Au 31 décembre 2018, CMP Banque ne détient aucun instrument financier à terme et n'a aucune exposition directe ou indirecte sur des instruments de dérivés de crédit type CDO, CMBS ou autres expositions de type « subprime » telles que les RMBS. En outre, CMP Banque n'est pas exposé aux opérations de dette à effet de levier.

1.7. Immobilisations et amortissements

L'établissement applique le règlement ANC 2014-03 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

1.8. Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

▲ les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

▲ les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant et/ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Une provision a été constituée pour couvrir les pertes attendues à 1 an sur le portefeuille sain des crédits non garantis. Il s'agit d'une approche basée sur la détermination d'une probabilité de défaut et d'une perte en cas de défaut, pour les encours non déclassés et réputés sains.

1.9. Informations sur les transactions entre parties liées

En application du règlement de l'ANC 2014-07, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

1.10. Engagements sociaux

Un régime de participation des salariés aux bénéfices a été institué conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive.

Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2012. L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour la mise en œuvre d'un plan d'intéressement.

La prise des congés se faisant du 1^{er} janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel.

Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) sont comptabilisés en dettes de personnel.

Compte tenu du contexte de gestion extinctive et de la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs, CMP Banque ne constitue pas de provisions au titre des indemnités de fin de carrière. Hors licenciement s'inscrivant dans la réalisation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), CMP Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêt.

Les pensions et retraites du personnel de CMP Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel. CMP Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil d'Administration du 13 février 2018 a retenu le choix d'un scénario de gestion externalisée du portefeuille crédits et des fonctions support, pour la finalisation de la gestion extinctive de CMP Banque. La seconde phase de ce scénario, relative aux fonctions support (comptabilité, fiscalité, paie et reporting réglementaire) est mise en œuvre à compter de janvier 2019.

3. NOTES SUR LE BILAN

A. EMPLOIS DE LA CLIENTÈLE

INVENTAIRE (MONTANTS NETS DE DÉPRÉCIATIONS) :

Nature des encours (en K€)	31.12.2018		31.12.2017			
	ENCOURS BRUTS	DÉCOTE / DÉPRÉCIATIONS	ENCOURS NETS	ENCOURS BRUTS	DÉCOTE / DÉPRÉCIATIONS	ENCOURS NETS
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	78 785		78 785	128 502		128 502
CRÉDITS DE TRÉSORERIE - CRÉANCES RESTRUCTURÉES	0	0	0	0	0	0
CRÉDITS À L'HABITAT	782		782	1 047		1 047
CRÉDITS À L'HABITAT - CRÉANCES RESTRUCTURÉES	0	0	0	0	0	0
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS (DONT OCH*)	0		0	0		0
VALEURS NON IMPUTÉES	136		136	232		232
CRÉANCES DOUTEUSES	4 368	2 547	1 821	7 396	4 763	2 633
CRÉANCES RATTACHÉES	312		312	501		501
TOTAL	84 383	2 547	81 836	137 678	4 763	132 915

* (OCH : Ouverture de crédit hypothécaire)

Le contrat-cadre de cession du 15 juin 2017 inclut, à compter du 1^{er} janvier 2017, la cession mensuelle des nouveaux flux de créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et de créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif.

RÉPARTITION DES ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS :

ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS (EN K€)	31.12.2018			31.12.2017		
	ENCOURS BRUTS	DÉCOTE / DÉPRÉCIATIONS	ENCOURS NETS	ENCOURS BRUTS	DÉCOTE / DÉPRÉCIATIONS	ENCOURS NETS
ENCOURS DOUTEUX	4 250	2 430	1 821	4 606	2 404	2 202
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	3 204	1 851	1 353	4 087	2 227	1 859
CRÉDITS RESTRUCTURÉS	-	-	-	-	-	-
CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES ET À L'HABITAT	1 047	579	468	519	176	343
COMPTES ORDINAIRES ET OCH	-	-	-	-	-	-
ENCOURS DÉCLASSÉS - PRINCIPE DE CONTAGION	-	-	-	-	-	-
ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	65	65	-	2 323	1 108	1 215
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	65	65	-	365	326	39
CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES ET À L'HABITAT	-	-	-	-	-	-
COMPTES ORDINAIRES ET OCH	-	-	-	1 958	782	1 176
INTÉRÊTS DE RETARD	52	52	-	467	467	-
CLAUSE DE RÉOLUTION S/CRÉANCES CÉDÉES	-	-	-	-	784	784
TOTAL	4 368	2 547	1 821	7 396	4 763	2 633

TAUX MOYEN DE PROVISIONNEMENT	58,31 %	64,40 %
--------------------------------------	----------------	----------------

Le taux de dépréciation moyen (provision et décote/ encours douteux global – incluant les intérêts de retard dépréciés à 100 %) s'établit à 58,31 % à fin décembre 2018 ; il était de 64,40 % à fin 2017.

Les cessions de créances réalisées par le biais du contrat-cadre de cession sont assorties d'une clause de résolution pour créances non-conformes. La provision correspondante a été reclassée, en 2018, au passif, en provisions pour risques et charges : elle s'établit à 57 K€ au 31.12.2018.

RÉPARTITION DES CRÉDITS SAINS ET RESTRUCTURÉS, HORS CRÉANCES RATTACHÉES ET COMPTES ORDINAIRES À VUE, SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR :

DURÉE RESTANT À COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
CRÉDITS DONT LA DURÉE INITIALE EST :						
≤ 1 AN	0	0	0	0	0	0
> 1 AN	2 943	3 887	5 322	9 294	42 683	15 438

B. OPÉRATIONS SUR TITRES

BALANCE AU 31.12.2018 (EN K€)	VALEUR BRUTE	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE
TITRES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
TITRES DE PLACEMENT	0	0	0
CRÉANCES RATTACHÉES	0	0	0
TOTAL	0	0	0

BALANCE AU 31.12.2017 (EN K€)	VALEUR BRUTE	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE
TITRES D'INVESTISSEMENT	0	0	0
TITRES DE PLACEMENT	0	0	0
CRÉANCES RATTACHÉES	0	0	0
TOTAL	0	0	0

C. TITRES DE PARTICIPATION

CMP Banque ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

D. IMMOBILISATIONS

NATURE DES IMMOBILISATIONS (EN K€)	VALEUR BRUTE 31.12.2017	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	TRANSFERTS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	VALEUR BRUTE 31.12.2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 469	0	0	-8 512	1 957
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 850	0	0	-4 774	76
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS EN LOCATION	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS EN COURS INCORPORELLES	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS EN COURS CORPORELLES	0	0	0	0	0
TOTAL	15 319	0	0	-13 286	2 033

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.

E. AMORTISSEMENTS

NATURE DES IMMOBILISATIONS (EN K€)	STOCK D'AMORTISSEMENTS AU 31.12.2017	DÉPRÉCIATION D'ACTIFS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	STOCK D'AMORTISSEMENTS 31.12.2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 612	298	521	-8 474	1 957
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 592	6	101	-4 624	76
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS EN LOCATION	0	0	0	0	0
TOTAL	14 205	304	622	-13 098	2 033

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation. Au cours de l'année 2018, CMP Banque a procédé à la mise au rebut d'une partie du mobilier ainsi que des agencements et installations correspondant aux anciens locaux occupés avant un déménagement intervenu en juin 2018. Cette opération a entraîné la constatation d'une moins-value sur cession d'actifs immobilisés à hauteur de 188 K€.

Par ailleurs, une dépréciation sur immobilisations de 305 K€ a été comptabilisée compte tenu de la réduction de la structure opérationnelle de CMP Banque à l'horizon du 1^{er} semestre 2019 qui entraînera la mise au rebut de l'ensemble des actifs non amortis à cette date.

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

DROIT AU BAIL	NON AMORTI	
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT & D'ACQUISITION DES LOGICIELS	LINÉAIRE	1 ET 3 ANS
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT & D'ACQUISITION DES LOGICIELS	LINÉAIRE	5 ANS
MATÉRIEL INFORMATIQUE	LINÉAIRE	3 ANS
MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU	LINÉAIRE	3 ET 5 ANS
AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	LINÉAIRE	5 ET 10 ANS

F. COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS ACTIFS

AUTRES ACTIFS (EN K€)	VALEURS À L'ACTIF 31.12.2018	VALEURS À L'ACTIF 31.12.2017
TITRES DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (TDI)	0	0
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS	44	110
DÉBITEURS DIVERS	244	417
CRÉANCES RATTACHÉES	0	0
TOTAL	288	527

COMPTES DE RÉGULARISATION (EN K€)	VALEURS À L'ACTIF 31.12.2018	VALEURS À L'ACTIF 31.12.2017
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	0	15
PRODUITS À RECEVOIR	1 001	549
<i>DONT CRÉANCES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES</i>	12	139
AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION	3	513
<i>DONT CRÉANCES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES</i>	0	0
TOTAL	1 005	1 077

COMPTES DE RÉGULARISATION (EN K€) DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR	VALEURS À L'ACTIF 31.12.2018	VALEURS À L'ACTIF 31.12.2017
PRODUITS À RECEVOIR - DIVERS	4	5
FRAIS DE GESTION ET BONIFICATION D'INTÉRÊTS À RECEVOIR	0	1
FRAIS DE GESTION & BONIFICATION D'INTÉRÊTS À RECEVOIR (CNAS)	0	0
COMMISSIONS S/ASSURANCES GROUPE À RECEVOIR	986	405
ENTREPRISE LIÉE : REFACTURATIONS T4 2017 À RECEVOIR	12	139
TOTAL	1 001	549

Les produits à recevoir sont des produits acquis en contrepartie de prestations réalisées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

G. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

INVENTAIRE :

NATURE DES COMPTES (EN K€)	VALEUR AU PASSIF 31.12.2018	VALEUR AU PASSIF 31.12.2017
CPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	0	140
<i>CPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS - PART AVEC LES ENTREPRISES LIÉES</i>	0	1
EMPRUNTS ET COMPTES À TERME	7 857	20 714
<i>EMPRUNTS À TERME - PART AVEC LES ENTREPRISES LIÉES</i>	28 000	85 000
AUTRES SOMMES DUES	1	0
DETTES RATTACHÉES	311	774
DETTES RATTACHÉES - PART AVEC LES ENTREPRISES LIÉES	432	488
TOTAL	36 602	107 117

RÉPARTITION DES RESSOURCES, HORS COMPTES ORDINAIRES À VUE ET DETTES RATTACHÉES, SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR :

DURÉE RESTANT À COURIR	D ≤ 1 MOIS	1 MOIS < D ≤ 3 MOIS	3 MOIS < D ≤ 6 MOIS	6 MOIS < D ≤ 1 AN	1 AN < D ≤ 5 ANS	D > 5 ANS
EMPRUNTS & COMPTES À TERME	0	7 857	0	28 000	0	0
& VALEURS DONNÉES EN PENSION	0	0	0	0	0	0

H. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE ET AUTRES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

INVENTAIRE :

NATURE DES COMPTES (EN K€)	VALEUR AU PASSIF 31.12.2018	VALEUR AU PASSIF 31.12.2017
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	0	0
COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL	0	0
COMPTES À TERME	0	0
AUTRES SOMMES DUES	883	1 096
DETTES RATTACHÉES	0	0
TOTAL	883	1 096

Dans le cadre de la gestion extinctive, CMP Banque a procédé à la clôture des activités de gestion de comptes à vue, dépôts & placements de la clientèle.

Les autres sommes dues sont corrélées aux encours de crédits et représentent les fonds reçus des clients, en attente d'identification et d'imputation sur les dossiers de crédits pour le règlement d'échéances impayées ou en cas de remboursement anticipé des créances.

I. TITRES DU MARCHÉ INTERBANCAIRE ET CRÉANCES NÉGOCIABLES

NATURE DES COMPTES (EN K€)	31.12.2018	31.12.2017
B.O.N. ÉMIS	-	-
C.D.N. ÉMIS	0	0
B.M.T.N. ÉMIS	0	0
TITRES DONNÉS EN PENSION LIVRÉE	-	-
BONS DE CAISSE		
SOUS-TOTAL	0	0
SURCOTE/DÉCOTE SUR C.D.N.	-	-
DETTES RATTACHÉES	0	0
TOTAL	0	0

J. COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

CRÉDITEURS DIVERS (EN K€)	VALEURS AU PASSIF 31.12.2018	VALEURS AU PASSIF 31.12.2017
DÉPÔTS DE GARANTIE & CAUTIONNEMENT PERÇUS	0	4 523
CHARGES À PAYER FOURNISSEURS	73	199
<i>DONT DETTES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES</i>	0	0
CRÉDITEURS DIVERS FISCAUX	0	0
CRÉDITEURS DIVERS SOCIAUX	260	416
AUTRES CRÉDITEURS DIVERS	454	209
TOTAL	787	5 346

Les produits perçus d'avance sont principalement constitués des bonifications d'intérêts versées par les partenaires de CMP Banque dans le cadre de la distribution de prêts bonifiés conventionnés.

Les charges à payer sont des charges générées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

COMPTES DE RÉGULARISATION (EN K€)	VALEURS AU PASSIF 31.12.2018	VALEURS AU PASSIF 31.12.2017
PRODUITS PERÇUS D'AVANCE	80	355
<i>DONT INTÉRÊTS BONIFIÉS</i>	80	355
<i>DONT FONDS DE ROULEMENT DISPOSITIFS "LOCA"</i>	0	0
CHARGES À PAYER	407	453
<i>DONT DETTES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES</i>	83	98
AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION	157	183
TOTAL	644	991

COMPTES DE RÉGULARISATION (EN K€) DÉTAIL DES CHARGES À PAYER	VALEURS AU PASSIF 31.12.2018	VALEURS AU PASSIF 31.12.2017
CHARGES À PAYER - PARTENAIRES	0	0
CHARGES À PAYER - PERSONNEL	0	0
CHARGES À PAYER - FOURNISSEURS	324	355
ENTREPRISE LIÉE : REFACTURATIONS T4 2017 À VERSER	83	98
TOTAL	407	453

K. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NATURE DES PROVISIONS (EN K€)	VALEUR NETTE 31.12.2017	DOTATIONS 2018	REPRISES 2018	VALEUR NETTE 31.12.2018
PROVISIONS POUR LITIGES CLIENTÈLE	215	346	15	546
PROVISIONS POUR LITIGES RH	50	23	0	73
PROVISIONS POUR GESTION EXTINCTIVE	6 055	230	3 483	2 801
PROVISIONS S/ENCOURS SAINS & CLAUSE DE GARANTIE	784	1 145	727	1 202
TOTAL	7 104	1 744	4 226	4 622

La provision pour gestion extinctive constituée en 2015 recouvre :

- ▲ le coût du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour un montant de 15,05 M€ incluant l'ensemble des indemnités versées aux collaborateurs, les dépenses et frais d'accompagnement et les honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement.
- ▲ le coût lié à la clôture des activités de gestion de compte évalué à 3,99 M€.
- ▲ le coût lié à la fermeture du réseau commercial portant essentiellement sur la résiliation anticipée des baux commerciaux et estimé à 1,56 M€.

Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2018 :

- ▲ à hauteur de 1,4 M€ pour le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), le solde de 2,4 M€ au 31.12.2018 représentant les engagements de CMP Banque vis-à-vis des collaborateurs en poste et dont les départs s'échelonnent d'ici 2019 ;
 - ▲ pour 15 K€ au titre des coûts liés à la fermeture du réseau commercial ; la provision constituée en 2015 étant en conséquence intégralement soldée au 31.12.2018 ;
 - ▲ pour 1,59 M€ au titre de la clôture des opérations bancaires ; la provision constituée en 2015 étant en conséquence intégralement soldée au 31.12.2018.
 - ▲ une provision de 1,1 M€ a été constituée pour couvrir les pertes attendues à 1 an sur le portefeuille sain des crédits non garantis. Il s'agit d'une approche basée sur la détermination d'une probabilité de défaut et d'une perte en cas de défaut, pour les encours non déclassés et réputés sains.
- Les cessions de créances réalisées par le biais du contrat-cadre de cession sont assorties d'une clause de résolution pour créances non-conformes. La provision correspondante a été reclassée, en 2018, au passif, en provisions pour risques et charges : elle s'établit à 57 K€ au 31.12.2018 vs 784 K€ au 31.12.2017.

L. CAPITAUX PROPRES

(EN K€)	31.12.2017	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017	AUGMENTATION DE CAPITAL	31.12.2018
CAPITAL	84 037		0	84 037
RÉSERVE LÉGALE	130			130
RÉSERVES	0			0
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION	0			0
REPORT À NOUVEAU	-39 552	-5 038		-44 590
RÉSULTAT	-5 038	5 038		319
TOTAL	39 577	0	0	39 896

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

DONT : AFFECTATION EN CAPITAUX PROPRES 5 038

Le capital de CMP Banque est constitué de 8 403 700 actions de 10 euros ; il est détenu à hauteur de 99,9 % par le CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS. Les comptes de CMP Banque sont consolidés par le CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS.

Le CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS a procédé courant octobre 2015 à une augmentation de capital à hauteur de 24 M€ pour soutenir les fonds propres de CMP Banque au regard de la perte dégagée sur l'exercice 2015 compte tenu de la comptabilisation des provisions liées à la mise en œuvre de la gestion extinctive.

M. AUTRES ÉLÉMENTS DE FONDS PROPRES

(EN K€)	31.12.2017	VARIATIONS DE L'EXERCICE 2018	31.12.2018
EMPRUNT SUBORDONNÉ_PART AVEC LES ENTREPRISES LIÉES	10 000	0	10 000
DETTES RATT. S/EMP. SUBORDONNÉ_PART AVEC LES ENTREPRISES LIÉES	19	0	19
FRBG_FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	1 068	0	1 068
TOTAL	11 087	0	11 087

Au cours de l'année 2013, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire majoritaire de CMP Banque, a procédé à l'augmentation des fonds propres de la banque sous la forme d'un prêt subordonné remboursable de 10 M€, d'une durée de 10 ans.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est inchangé au 31 décembre 2018 et s'établit à 1 068 K€.

4. NOTE SUR LE HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS (EN K€)	31.12.2018	31.12.2017	NATURE
ENGAGEMENTS DONNÉS			
ENGAGEMENTS DE GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	-	29	GARANTIES D'IMPAYÉS DE LOYERS
SOUS-TOTAL	-	29	SOUS-TOTAL
ENGAGEMENTS REÇUS			
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DE LA CLIENTÈLE	89 676	114 508	CAUTIONS ET HYPOTHÈQUES
SOUS-TOTAL	89 676	114 508	SOUS-TOTAL
TOTAL	89 676	114 537	

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

A. PRODUIT NET BANCAIRE

(EN K€)	31.12.2018	31.12.2017
+ PRODUITS DES OPÉ. DE TRÉSO. ET INTERBANCAIRES	0	0
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS SUR TITRES	0	0
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	8 284	13 465
. DONT INTÉRÊTS	7 376	11 692
. DONT COMMISSIONS	908	1 773
+ PRODUITS DES OPÉRATIONS DE HORS BILAN	0	0
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 480	938
- CHARGES SUR OPÉ. DE TRÉSO. ET INTERBANCAIRES	-1 524	-2 210
- CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-355	-355
- CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 587	-2
. DONT INTÉRÊTS	1 590	0
. DONT COMMISSIONS	-3	-2
- CHARGES SUR OPÉRATIONS DE HORS BILAN	0	0
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-417	-603
+ SOLDE EN BÉNÉFICE S/OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
- SOLDE EN PERTE S/OPÉRATIONS FINANCIÈRES	0	-42
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3	4
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-12	-25
PNB AVANT CHARGES REFACTURÉES	9 046	11 169
CHARGES REFACTURÉES INTRA-GROUPE	111	501
PNB AVEC CHARGES REFACTURÉES	9 157	11 669

Les coûts relatifs à la mise en œuvre de la gestion extinctive ont été couverts en 2015 par des provisions et notamment les coûts relatifs à la clôture anticipée des comptes de dépôt de la clientèle comptabilisés en charges sur opérations avec la clientèle pour 3,99 M€.

Au cours de l'exercice 2018, la provision résiduelle de 1,59 M€ constatée au 31.12.2017 a été reprise au poste « Intérêts sur opérations avec la clientèle ». En conséquence, la provision de 3,99 M€ constituée en 2015 est intégralement soldée au 31.12.2018

B. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(EN K€)	31.12.2018	31.12.2017
- CHARGES DE PERSONNEL	1 528	2 649
. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	1 903	2 928
. CHARGES SOCIALES	688	1 245
. CHARGES FISCALES	236	375
. FRAIS DE FORMATION	36	67
. CONGÉS PAYÉS / CET	-49	-44
. PROVISIONS POUR INDEMN. FIN CARRIÈRE	0	0
. PROVISIONS POUR LICENCIEMENTS	-14	45
. PROVISIONS PSE - IL	-1 272	-1 966
- IMPÔTS ET TAXES	108	128
- SERVICES EXTÉRIEURS	22	-35
. LOCATION	34	57
. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	2	8
. PROVISIONS GE - BAUX AGENCES	-15	-100
- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	1 711	2 252
. ENTRETIEN / RÉPARATIONS / FOURNITURES	560	522
. HONORAIRES EXTÉRIEURS	1 197	1 470
. AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	109	485
. PROVISIONS PSE - COÛTS ANNEXES	-155	-224
- CHGES REFACTURÉES INTRA-GROUPE (CMP)	299	315
- LOYER VERSÉ À CMP	198	281
TOTAL	3 866	5 590

Les provisions relatives au plan de sauvegarde de l'emploi ont été comptabilisées en 2015 pour partie en charges de personnel (indemnités légales et additionnelles) pour un montant de 12,91 M€ et pour l'autre en charges générales d'exploitation à hauteur de 2,14 M€ (coûts annexes : dépenses et frais d'accompagnement et honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement). A fin 2017, compte tenu des reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées, le montant des provisions résiduelles s'établissait à 3,85 M€.

Par ailleurs, le coût lié à la résiliation anticipée des baux commerciaux, dans le cadre de la fermeture du réseau commercial a été couvert pour 1,56 M€ et comptabilisé en charges générales d'exploitation. A fin 2017, une provision de 15 K€ a été maintenue pour couvrir des dépenses attendues sur 2018.

Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2018 :

- ▲ à hauteur de 1,4 M€ pour le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), le solde de 2,4 M€ au 31.12.2018 représentant les engagements de CMP Banque vis-à-vis des collaborateurs en poste et dont les départs s'échelonneront en 2019 ;
- ▲ pour 15 K€ au titre des coûts liés à la fermeture du réseau commercial. La provision constituée en 2015 est en conséquence intégralement soldée au 31.12.2018.

C. COEFFICIENT D'EXPLOITATION

(EN K€)	31.12.2018	31.12.2017
PRODUIT NET BANCAIRE	9 157	11 669
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	3 866	5 590
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	927	891
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	52,34 %	55,54 %

D. COÛT DU RISQUE

Au cours de l'année 2018, CMP Banque a cédé, au titre du contrat-cadre de cession conclu en juin 2017, 248 dossiers correspondant à des créances douteuses présentant plus de 180 jours d'impayés ou des créances faisant l'objet d'un plan de surendettement homologué, pour une valeur faciale brute de 4,3 M€ et nette de 1,9 M€. Ces cessions de créances ont engendré une moins-value de cession totale de 0,2 M€.

Les cessions de créances sont assorties d'une clause de résolution pour créances non-conformes. Une dépréciation correspondante de 57 K€ est enregistrée dans les comptes au 31.12.2018.

Une provision de 1,1 M€ a été constituée pour couvrir les pertes attendues à 1 an sur le portefeuille sain des crédits non garantis. Il s'agit d'une approche basée sur la détermination d'une probabilité de défaut et d'une perte en cas de défaut, pour les encours non déclassés et réputés sains.

(EN K€)	31.12.2018	31.12.2017
DÉPRÉCIATIONS CLIENTÈLE	- 3 319	- 9 644
TOTAL DOTATIONS	- 5 560	- 15 077
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES CLIENTÈLE	- 3 531	- 8 329
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	- 3 531	- 8 329
CRÉDITS IMMOBILIERS	+ 0	+ 0
COMPTES DÉBITEURS ET OCH	+ 0	+ 0
DOTATION SUR PROVISION POUR CLAUSE DE GARANTIE	+ 0	- 784
PERTES COUVERTES PAR DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES CLIENTÈLE	- 2 019	- 5 648
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	- 1 041	- 1 308
CRÉDITS IMMOBILIERS	+ 0	- 25
COMPTES DÉBITEURS ET OCH	- 778	+ 0
MOINS-VALUE SUR CRÉANCES CÉDÉES	- 199	- 4 314
PERTES NON COUVERTES PAR DÉPRÉC. S/CRÉANCES CLIENTÈLE	- 10	- 316
TOTAL REPRISES	+ 2 241	+ 5 433
REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES CLIENTÈLE	+ 2 241	+ 5 433
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	+ 1 459	+ 5 056
CRÉDITS IMMOBILIERS	+ 0	+ 27
COMPTES DÉBITEURS ET OCH	+ 782	+ 350
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES CÉDÉES	+ 0	+ 0
PROVISIONS D'EXPLOITATION	- 551	- 612
DOTATIONS AUX COMPTES DE PROVISIONS D'EXPLOITATION	- 599	- 612
DOTATION SUR ENCOURS SAINS ET CLAUSE DE GARANTIE	- 1 145	+ 0
PERTES D'EXPLOITATION	+ 0	+ 0
REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPLOITATION UTILISÉES	+ 1 193	+ 0
TOTAL COÛT DU RISQUE	- 3 870	- 10 256

E. SYNTHÈSE DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(EN K€)	PROVISIONS DÉPRÉCIATIONS 31.12.2017	RECLASSEMENT 2018	DOTATIONS 2018	REPRISES 2018	CESSION DE CRÉANCES 2018	PROVISIONS DÉPRÉCIATIONS 31.12.2018
ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT	0	0	0	0	0	0
CLIENTS	4 763	-784	3 553	2 669	2 316	2 547
TITRES DE PLACEMENT	0	0	0	0	0	0
TITRES DE PARTICIPATION	0	0	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISÉ	25	0	305	0	0	330
DÉBITEURS DIVERS	30	0	0	14	0	16
RISQUES & CHARGES	6 320	784	1 744	4 226	0	4 622
<i>DONT : OP. ENREGISTRÉES EN RÉSULTAT D'EXPLOITATION</i>			1 744	4 226		
<i>DONT : OP. ENREGISTRÉES EN RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</i>			0	0		
TOTAL	11 137	0	5 602	6 909	2 316	7 515

F. RÉGIME FISCAL

CMP Banque fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est le CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS. Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les deux entités, et stipule que CMP Banque verse, à titre de contribution au paiement de l'impôt des sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt dont elle serait redevable si elle était imposable séparément. Les montants calculés au titre de l'impôt société par CMP Banque sont dus à la société mère.

CMP Banque présente un déficit fiscal au 31 décembre 2018.

Le montant cumulé des déficits à reporter sur les exercices futurs s'élève à 49,9 M€ après imputation du résultat fiscal 2018.

6. AUTRES INFORMATIONS

A. EFFECTIFS

L'effectif en équivalent temps plein au 31 décembre 2018 (hors mandataire social) est de 11 personnes et se décompose comme suit : cadres : 10 personnes ; non cadres : 1 personne.

B. DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) géré au niveau national par la Caisse des Dépôts et Consignations, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015, remplace le droit individuel à la formation (DIF) jusqu'alors suivi par les entreprises.

C. CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, CMP Banque bénéficie depuis 2013 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité.

Le crédit d'impôt généré en 2017 pour 29,6 K€ a été utilisé sur l'exercice 2018 pour des dépenses de mise à niveau du système d'information.

D. RÉMUNÉRATIONS

Au 31 décembre 2018, le montant net imposable total des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées de CMP Banque s'élève à 383 K€.

E. HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le montant des honoraires réglés pour le commissariat aux comptes s'élève à 70 K€ HT pour 2018. Il n'y a pas d'honoraire versé pour des services autres que la certification des comptes.

F. JETONS DE PRÉSENCE

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2018 s'inscrit dans une enveloppe fixée par l'Assemblée Générale à 36 K€.

G. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2018 en report à nouveau.



KPMG S.A.
Siège social
Télé E240
27 Avenue Gambetta
CS 30055
92160 Paris La Défense Cedex
T33 1 47 34 10 00



CMP - Banque S.A.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
27 mars 2019

CMP - Banque S.A.

Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris
Capital social : € 64 037 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'assemblée générale de la société CMP - Banque,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CMP - Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de nos normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 527/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.1 de la note 1 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui rappelle que les comptes annuels de CMP - Banque au 31 décembre 2018 ont été établis selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Mise en œuvre de la gestion externalisée du portefeuille résiduel de crédits

Risque identifié

A compter du 1^{er} octobre 2018, dans le cadre d'un contrat de prestation de services, CMP - Banque a transféré la gestion de son portefeuille résiduel de crédits à un prestataire externe (cf. Note 1.1 de l'annexe).

La mise en place de cette nouvelle organisation constitue une évolution stratégique et opérationnelle majeure dans le cadre de la gestion extinctive de la banque. Elle s'est traduite par le transfert de données de gestion au prestataire et par une modification significative du processus de comptabilisation et de contrôle des écritures comptables liées à ce portefeuille.

Nous avons considéré la mise en œuvre de la gestion externalisée du portefeuille de crédits comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- Risque opérationnel lié à la migration informatique des données de gestion ;
- Risque opérationnel induit par la mise en œuvre du nouveau processus de comptabilisation des écritures relatives au portefeuille de crédits sur le quatrième trimestre 2018.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du dispositif de gouvernance et de contrôle interne mis en place pour assurer le pilotage de la prestation externalisée.

Nous nous sommes assurés de la correcte migration informatique des données de gestion relatives au portefeuille de crédits par le biais de travaux de radiage des bases d'inventaire au 30/09/2018 et au 31/12/2018.

Nous avons apprécié la fiabilité et la cohérence des données comptables transmises par le prestataire et enregistrées manuellement par CMP - Banque sur le quatrième trimestre de

travers des procédures substantives suivantes :

- Contrôle mensuel des écritures comptables relatives aux événements de gestion avec une contrepartie de trésorerie (prélèvements d'échéances, régularisations d'impayés, remboursements anticipés ...) avec les flux financiers transitant sur le compte bancaire dédié à la gestion des crédits ;
- Reconstitution des stocks de fin de mois à partir des stocks de début de mois et des flux de la période ;
- Recalcul de l'amortissement des créances saines et rapprochement avec l'amortissement comptabilisé au quatrième trimestre ;
- Validation par sondage de la correcte classification comptable des créances à fin décembre 2018 (créances saines / douteuses / en procédure Banque de France) ;
- Rapprochement comptabilité / gestion des encours de crédits et des provisions associées à fin décembre 2018.

Nous avons vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelle applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'ontrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.226-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CMP - Banque par votre assemblée générale du 16 mai 2007.

Au 31 décembre 2018, le cabinet KPMG S.A. était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant, le contrôle interne en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objet et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long du col audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, sur les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qui nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France

telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 27 mars 2019

KPMG S.A.



Ulrich Sarfaty
Associé

KPMG S.A.
Siège social
Tour - OGC
2 Avenue de la Halle
92033 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 66 66 63
Télécopie : +33 (0)1 55 62 60 60
Site Internet : www.kpmg.fr

CMP - Banque S.A.

Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris
Capital social : € 84 037 000

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été fournies, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-37 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été connu aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CMP - Banque S.A.
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
27 mars 2019

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été connu aucun avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 27 mars 2019

KPMG S.A.



Ulrich Sarfaty
Associé

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 10 AVRIL 2019

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Objet : approbation du rapport de gestion

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du conseil d'administration du 21 mars 2019.

SECONDE RÉSOLUTION

Objet : approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 318 987,80 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Objet : affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit bénéfice de 318 987,80 euros en report à nouveau.

Il est rappelé que 0 € de dividende a été versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2015, 0 € au titre de l'exercice 2016 et 0 € au titre de l'exercice 2017.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Objet : détermination des sommes allouées aux administrateurs à titre de jetons de présence.

En application de l'article 18 des statuts de la société qui dispose que « l'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société », il est décidé de fixer le montant alloué au titre de l'année 2019 à 36 000 €.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Objet : Enveloppe globale des rémunérations

L'assemblée générale déclare avoir été consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L511-13 du Code Monétaire et Financier, dans le cadre de la politique de rémunération visée à l'article L511.71 du même code.

L'assemblée générale émet un avis favorable sur cette enveloppe.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Objet : Fin du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Les mandats du cabinet KPMG S.A, représenté par Monsieur Ulrich SARFATI, commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant Madame Isabelle GOALEC, prennent fin à l'issue de l'assemblée générale du 10 avril 2019.

L'exercice 2018 est effectivement le sixième exercice certifié par ce commissaire aux comptes, qui a pris ces fonctions en 2007.

Il convient donc de notifier la fin du mandat du cabinet KPMG S.A et de Madame Isabelle GOALEC.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Objet : Nomination d'un commissaire aux comptes

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires la nomination du Cabinet KPMG S.A., représenté par M. Ulrich SARFATI en qualité de Commissaire aux Comptes, pour un mandat de quatre ans qui expirera à l'issue des décisions de l'assemblée générale 2023, statuant sur les comptes de l'exercice 2022, sous réserve de l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Objet : Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

55, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS
75004 PARIS
WWW.CREDITMUNICIPAL.FR



CRÉDIT MUNICIPAL
DE PARIS 
MODERNE DEPUIS 1637